

Elections professionnelles

scrutin le 3 décembre 2009

Congrès de NANTES du 10 au 12 mai 2010

Appel à candidatures
Elections au Bureau National

Les apparences sont parfois trompeuses : depuis le début de cette année scolaire, les messages envoyés par le ministère de l'Education nationale nous laissent penser que tout va pour le mieux dans le meilleur des systèmes éducatifs, pourtant les inspecteurs, qui partagent au quotidien les préoccupations des enseignants, savent bien qu'il n'en est rien et que nous sommes actuellement dans une phase étonnamment calme qui pourrait bien précéder une tempête des plus violentes.

L'exaspération se construit jour après jour, chaque nouvelle mesure, trop souvent mise en œuvre à la va-vite, donne une nouvelle occasion de mesurer l'écart qui se crée entre les décideurs et les acteurs de terrain. En l'absence de projet éducatif clairement posé, le ministère laisse les espaces pour que se développent les plus folles rumeurs. De la disparition de la maternelle à l'affaiblissement de la voie professionnelle, de l'externalisation de l'orientation à la condamnation du service public d'éducation... tout est bon aux extrémistes de tous bords pour que se développe insidieusement une suspicion généralisée largement alimentée par les errances du pilotage national.

Dernier avatar en ce domaine : le nouveau dispositif de remboursement des frais de déplacement répondant au doux nom d'Ulysse DT... Ceux qui ont choisi ce nom ont-ils voulu signifier que les demandeurs arriveraient à se faire rembourser, mais après de nombreuses épreuves et en faisant preuve de beaucoup de patience ? Il semble que tout soit fait pour que se creuse irrémédiablement dans le système éducatif un fossé infranchissable entre gestion administrative et pédagogique. Dès lors, loin d'alléger la charge de travail, dans un souci de réelle efficacité, toute nouvelle mesure apparaît comme une source potentielle de tension ou d'incompréhension.

Dans ce contexte difficile, l'inspecteur réagit bien souvent comme le bouchon au fil de l'eau : ballotté, emporté, apaisé un instant pour mieux repartir vers une nouvelle course folle, son action se réduit trop souvent à une adaptation plus ou moins habile aux contraintes qu'il subit de toutes parts. Soucieux de conserver la confiance des enseignants, il s'efforce de répondre à leurs inquiétudes sans pour autant être lui-même persuadé du bien-fondé de ce qu'il est appelé à défendre. Loyal envers l'école de la République plus que vis-à-vis de ses thuriféraires, il s'applique à répondre aux consignes de sa hiérarchie, tout en se demandant bien souvent si les injonctions paradoxales de cette dernière ne sont pas le signe d'un dysfonctionnement majeur...

Face à cette réalité subie, une solution s'impose : résister. Résister, certes, mais pas de manière désordonnée et versatile, ni en s'inscrivant dans un rejet systématique de toute évolution, ce qui serait à l'exact opposé des valeurs qui animent les inspecteurs. Résister en se fédérant, en se solidarisant, en affirmant haut et fort notre espoir lucide et construit d'un système éducatif plus juste et plus efficace, en défendant notre vision d'un pilotage humain et notre refus du conformisme plus débilant qu'unificateur.

C'est ce programme, ambitieux sans doute mais loin d'être utopiste, que vous propose le SI.EN-UNSA Education. Au sein de notre fédération, nous nous attachons au quotidien à défendre le corps des inspecteurs dans le respect de valeurs auxquelles sont systématiquement référées nos actions.

De très nombreuses inspectrices et de très nombreux inspecteurs nous ont manifesté leur confiance et nous avons toujours essayé de ne pas la trahir. Une nouvelle fois, aujourd'hui, les élections professionnelles sont l'occasion de montrer à nos interlocuteurs que notre organisation est largement porteuse des attentes des inspecteurs. Voter et faire voter pour le SI.EN c'est donc défendre à la fois ses intérêts et ses valeurs, c'est affirmer qu'humanisme et pragmatisme ne sont pas incompatibles mais sont, au contraire, les composantes indissociables de nos pratiques professionnelles et de nos attentes sociales.

Sommaire en page 2

Agenda

- 27 août** : Audience UNSA Education auprès de Luc CHATEL. Participation de P. ROUMAGNAC à la délégation fédérale.
- CAPN des IEN (P. ROUMAGNAC - G. KIRCHMEYER - E. ROQUES - Y. DESTOT)
- Audience auprès de R. CHUDEAU, Directeur de l'Encadrement (Y. DESTOT - G. KIRCHMEYER - E. ROQUES - P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)
- Rencontre J.-L. NEMBRINI, DGESCO / SI.EN (Y. DESTOT - P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)
- 28 août** : MEN - SGI / Réunion de travail sur pandémie grippale (P. ROUMAGNAC)
- 7 septembre** : MEN / Audience auprès du conseiller du ministre, Patrick ALLAL, relative au suivi du protocole d'accord (Y. DESTOT - P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)
- UNSA Education / Exécutif fédéral (P. ROUMAGNAC)
- 10 septembre** : Audience auprès de J.-L. NEMBRINI, DGESCO, enquête relative à la mise en œuvre de l'aide personnalisée (E. ROQUES - P. ROUMAGNAC)
- 14 et 15 septembre** : **Bureau National**
- 14 septembre** : Audience Inspection Générale auprès de Ph. CLAUS, Doyen du groupe 1er degré (P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK)
- 21 septembre** : DE / Groupe de travail - En prévision du prochain CTPM, étude du décret modificatif au décret statutaire des IEN et IA-IPR (P. ROUMAGNAC)
- UNSA Education / Groupe de travail A et A+ (P. ROUMAGNAC)
- 22-23 septembre** : Fédération Générale des Retraités / Bureau National (J.-C. QUEMIN)
- 29 septembre** : Paris - Mutualité / Etats généraux de la formation des Enseignants (M. VOLCKCRICK)
- 1er octobre** : MEN / CTPM : Examen du décret modificatif au décret statutaire des IEN et IA-IPR (P. ROUMAGNAC)
- 6 octobre** : UNSA Education / Conseil Fédéral National (E. ROQUES - P. ROUMAGNAC)
- 7 octobre** : CPU/ Commission pédagogie et formation continue / Présentation du rapport et des propositions du groupe inter-conférences universitaires : «Principes et recommandations pour une réforme réussie de la formation des enseignants» (P. ROUMAGNAC)
- 8 octobre** : **Bureau National**
- Observatoire national de la Sécurité / Commission Incendie (A. CADEZ)
- 9 octobre** : **Conseil syndical**
- 13 octobre** : Dépôt des listes aux élections professionnelles CAPN/CAPA
- Congrès de l'UNSA-Retraités (J.-C. QUEMIN)
- 15 octobre** : Conseil supérieur de l'Education (P. ROUMAGNAC)
- Sous l'égide de l'OCCE et des DDEN : Jury national des Ecoles fleuries (Participation de C. DURAND au titre du SI.EN)
- 16 octobre** : Rencontre SNIA-IPR (Jean-François LE BORGNE, Secr. Gnl) / Roger KEIME / SI.EN sur le corps unique d'inspection (Y. DESTOT, P. ROUMAGNAC, M. VOLCKCRICK)
- DGESCO : groupe de travail sur l'aide personnalisée à l'école primaire (P. ROUMAGNAC)

Sommaire

Agenda du Bureau National	p 2
Notes de lecture	p 3
Rencontre avec le Directeur de l'Encadrement - Pétition	p 4
Rencontre avec le DGESCO	p 5
Etats généraux de la formation des enseignants	p 6
Pilotage des circonscriptions du premier degré	p 7
Rénovation de l'enseignement professionnel	p 8-9
Elections professionnelles	p 10 à 12
Congrès National de NANTES - Information - orientation	p 13
Conseil syndical du 9 octobre 2009	p 14 à 19
Tribune libre	p 20

L'inspection n° 115

Directeur de la publication :

Patrick ROUMAGNAC

Maquette : **Michel VOLCKCRICK**

Commission paritaire : **0511 S 07856**

ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **UNSA**

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SI.EN, le prix du numéro est de 7,50 euros, l'abonnement annuel de 50 euros.

SI.EN - UNSA Education

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Fax : 01 43 22 88 92

Lettre aux grandes personnes sur les enfants d'aujourd'hui

Philippe Meirieu - Editions Rue du Monde (août 2009)

Tous ceux qui s'intéressent à l'évolution de l'éducation auront au moins deux bonnes raisons d'aimer ce «Meirieu nouveau».

La première raison sera cette question cruciale et déstabilisante : «Quels enfants allons-nous laisser au monde ?» Une question neuve qui engage également parents, enseignants et la société toute entière. La question «Quel monde allons-nous laisser à nos enfants ?» est devenue banale, même si, au-delà de sa répétition sur tous les tons, les pouvoirs publics peinent à prendre les décisions que les réponses appellent. Philippe Meirieu ne la néglige pas. Il la rappelle même, commentant les dégâts constatés sur la planète. Mais il lui adjoint une autre question qui, elle, n'est pas banale et nous interpelle fortement : «Quels enfants allons-nous laisser à notre monde ?». Personne ne s'en préoccupe vraiment alors que l'incompréhension entre les générations s'accroît.

La seconde raison est que, pour la première fois peut-être dans la littérature pédagogique, un expert, un pédagogue, un enseignant a le courage et la modestie de dire qu'il ne sait pas,

que nous sommes les uns et les autres dans le même bateau et que nous cherchons tous les réponses et les attitudes les meilleures possibles. Comment réagir avec un enfant qui se moque des savoirs scolaires dont il ne voit pas le rapport avec ce qu'il sait par ailleurs, comment réagir avec un enfant conditionné par la publicité, accroché à son téléphone et à la télécommande, «scotché» à Internet, collé à la communication avec des nouveaux réseaux que nous ne connaissons pas, fasciné par la console de jeux, attiré par les expériences les plus dangereuses ?

Il faut donc trouver d'autres voies pour que tous ceux qui sont concernés par l'éducation des enfants : parents, grands-parents, enseignants, élèves, partenaires, communiquent entre eux, s'écoutent, se comprennent, analysent ensemble les situations, cherchent ensemble les voies et moyens de réussir.

Philippe Meirieu retrace magistralement, sans concession et sans procès, l'histoire de la place de l'enfant dans la société, dans la famille, dans les apprentissages. Appuyant sa démonstration sur les travaux de Philippe Ariès, il passe en revue les grands penseurs qui ont marqué l'histoire de l'éducation. Il présente et analyse la convention internationale des droits de l'enfant sous tous ses aspects et ouvre la réflexion

sur le droit à connaître ses origines, la parentalité biologique et la parentalité psychologique, la justice des mineurs, la liberté d'expression des enfants. Il propose au débat et à la réflexion collective des pistes à explorer pour inventer.

S'adressant à toutes «les grandes personnes», Philippe Meirieu rappelle que nous sommes embarqués et qu'il nous faut avancer au risque de sombrer corps et biens. Avancer. Ne pas reculer. Ne pas se réfugier dans la nostalgie du passé. Pour avancer ensemble, il nous **fait un cap** : «*éduquer nos enfants pour qu'ils deviennent capables de faire fonctionner, de renouveler et d'étendre nos institutions démocratiques. Il nous faut des balises... Il nous faut une détermination : celle de créer sans relâche des situations éducatives, à l'école, dans la cité, dans la famille, qui permettent à nos enfants d'avoir prise sur leur histoire, sur notre Histoire.*»

Philippe Meirieu n'a pas toutes les réponses. Il est, comme nous, habité par l'inquiétude et tarabulé par le doute. Mais il donne un cap. Malgré les difficultés et les tempêtes, il ne quitte pas le navire et veut associer toutes les grandes personnes au grand voyage de l'éducation du futur.

Pierre Frackowiak

Faire travailler les élèves à l'école : Sept clés pour enseigner autrement

Sylvain Grandserre et Laurent Lescouarch - ESF Editeur (août 2009)

Alors que tant d'enseignants sont perplexes, fatigués, désorientés, démobilisés, malheureux, sans que personne ne s'en inquiète vraiment, Sylvain Grandserre et Laurent Lescouarch se sont mobilisés pour leur offrir un hymne à la joie pédagogique. Le cadeau sera salutaire pour tous ceux qui doutent, qui cherchent, qui veulent, qui résistent. Il s'agit de donner des clés pour être heureux dans sa vie professionnelle, pour trouver des solutions aux problèmes concrets qui se posent au quotidien dans les classes tout en participant à la construction de l'avenir.

Dans ce contexte difficile, inquiétant pour l'avenir de l'école, sont proposées des pistes concrètes, des solutions réalistes, des ouvertures éclairées par le regard de Laurent Lescouarch, le chercheur. Mais le praticien, Sylvain Grandserre, qui sait particulièrement de quoi il parle, est aussi un chercheur dans la mesure où, dans l'école moderne, tout enseignant est à la fois concepteur, metteur en œuvre et chercheur analysant ses pratiques.

Sept clés pour ouvrir des portes sur l'essentiel sous un titre qui est à lui seul tout un programme : faire travailler les élèves à l'école !

La formule rappelle inévitablement l'interpellation bien connue mais oubliée par certains : le maître enseigne, certes, mais les élèves apprennent-ils ? Et comment ?

- Quelle place laisser aux enfants dans la classe ?
- Comment penser les apprentissages scolaires ?
- Comment organiser le travail ?
- Comment évaluer en tenant compte des difficultés ?
- Différencier pour que chacun ait une tâche en fonction de ses besoins
- Comment faire de la classe un lieu de socialisation démocratique ?
- Les acteurs extérieurs : partenaires ou concurrents ?

Chacune des clés apporte des savoirs professionnels fondés sur l'expérience, des réflexions qui donnent du sens à l'action et des idées à utiliser en les adaptant à son propre contexte.

Au moment où la formation continue, une des plus grandes conquêtes des enseignants du premier degré est en voie de disparition, ce livre est un formidable outil de formation personnelle, une formation proche de la recherche-action qui ne s'éloigne jamais des réalités et d'une volonté de progrès.

Malgré un contexte durement réactionnaire, les auteurs prouvent qu'il est possible d'enseigner autrement, de donner aux enfants le bonheur d'apprendre et aux enseignants le bonheur d'enseigner.

Cet hymne à la joie pédagogique, très inspiré par le mouvement Freinet, est vraiment un cadeau pour ceux qui souffrent dans leur classe mais qui espèrent encore.

Pierre Frackowiak

Notre métier

Rencontre avec Roger Chudeau, Directeur de l'Encadrement - 27 août 2009

Pour le SI.EN : G. Kirchmeyer – Y. Destot – E. Roques - P. Roumagnac – M. Volckcrick

Le SI.EN souhaitait faire le point sur les éléments de suivi du protocole d'accord signé avec le ministre X. Darcos et en prévoir les suites.

1. Formation des inspecteurs

Le SI.EN dit son souhait de rencontrer prochainement le directeur de l'ESEN pour faire le point sur l'architecture générale des formations afin d'évaluer l'impact des mesures arrêtées lors de la signature du relevé de conclusions. Il souligne son inquiétude sur ce que sera la formation en académie. Si les moyens en formateurs ne peuvent s'envisager que dans des regroupements d'académies, alors il faudra prévoir les remboursements de frais entraînés par des déplacements particulièrement importants.

2. Evaluation des inspecteurs

Des lettres de mission commencent à être rédigées par des recteurs et des IA-DSDEN, mais elles sont très disparates. Le DE rappelle que cette lettre de mission doit servir, à terme, à évaluer la manière de servir comme cela existe à présent chez tous les cadres de la fonction publique. Des procédures d'évaluation des cadres existent sur lesquelles nous pourrions nous appuyer. Et des « entretiens de carrière » permettraient d'objectiver des profils et de renforcer des viviers de personnels susceptibles de remplir des missions particulières.

Un groupe de travail va être mis en place pour réfléchir à l'évaluation et à la gestion de carrière des inspecteurs et rédiger une circulaire opérationnelle à la rentrée 2010. Le SI.EN souhaite que ce groupe de travail soit ouvert à toutes les organisations syndicales représentatives des IEN, en prenant en compte leurs résultats dans le cadre des élections professionnelles.

3. Régimes indemnitaires

Les décrets relatifs à la revalorisation de l'ICA pour les inspecteurs du 1er degré arrivent enfin à la phase ultime avant leur publication qui devrait intervenir d'ici une quinzaine de jours. Le SI.EN se réjouit de cette information mais regrette qu'il ait fallu si longtemps pour que se concrétise cette mesure.

Le DE réaffirme son souhait de faire apparaître la part modulable dans l'indemnité octroyée. Cette part modulable constituant ce que l'on nomme la « Prime de Fonction et de Résultats » (PFR) dans la fonction publique. Il est évident que le SI.EN continuera d'être très vigilant sur ce problème qui, au travers de l'actuelle indemnité de circonscription du premier degré, comme de l'indemnité de charges administratives pour tous les inspecteurs, crée déjà de nombreux ressentiments chez les collègues.

4. Réformes engagées

- La réforme du premier degré doit entrer désormais dans les faits et dans la réalité de la classe.

- Une note de service sur les missions des IEN-ASH devrait être rédigée rapidement.

Des réunions pour les nouveaux inspecteurs affectés sur les missions « maternelle » et ASH seront organisées sous peu.

- Les IEN-ET-EG sont chargés de suivre la réforme du bac-pro.

- Le SI.EN demande qu'une clarification du statut des services d'orientation de l'éducation nationale soit enfin engagée en lien avec l'ensemble des réformes du second degré. Elle conditionne celle du rôle des IEN-IO dans les académies au sein du corps d'inspection.

Pour toutes ces réformes, le SI.EN souligne le rôle incontournable des IEN et la charge de travail qu'elles représentent pour eux. Il réclame que soit mieux reconnu et récompensé cet engagement professionnel.

5. Conditions de travail

Le SI.EN rappelle ses inquiétudes sur les suppressions de postes de secrétaire des circonscriptions du premier degré. Le DE renvoie la responsabilité aux recteurs et aux acteurs de terrain, ce qui ne nous rassure aucunement.

6. Conclusion

Une rencontre nécessaire qui n'apporte aujourd'hui que peu de réponses.

Secrétaires d'inspection du premier degré : pétition lancée par le SI.EN

Académie : _____

Département : _____

Monsieur le Ministre,

Dans le contexte de réduction des emplois administratifs, certains responsables locaux ont choisi - ou envisagent - de supprimer des emplois de secrétaire de circonscription.

Les inspecteurs de l'Education nationale signataires de cet appel veulent attirer votre attention sur le caractère particulièrement néfaste d'une telle mesure. Nous ne contestons pas la nécessité de réaliser des économies et d'optimiser la gestion des ressources, ce qui peut entraîner des regroupements de services dans une même implantation géographique. En revanche, la secrétaire d'une circonscription joue un rôle fondamental pour le contact avec les directeurs, les enseignants, mais aussi avec les parents, les élus et les nombreux partenaires de l'école. Sa parfaite connaissance des situations locales lui permet d'aplanir bien des difficultés et d'être le relais indispensable de l'IEN. Les missions fondamentales de ce dernier, à qui vous demandez d'être le plus souvent possible dans les établissements scolaires, ne lui laissent guère la possibilité de rester à son bureau où la présence d'une secrétaire à plein temps est donc indispensable pour assurer la continuité de service qui doit caractériser la Fonction publique.

Aujourd'hui, les sollicitations en direction des inspections sont multiples et de plus en plus complexes, ainsi toute réduction des moyens apparaîtrait comme particulièrement préjudiciable à l'image du service public.

Malgré d'insistantes observations faites en ce sens auprès des responsables locaux du système éducatif, certains se refusent à entendre nos arguments. Nous vous demandons donc d'intervenir pour que soit maintenue la présence d'une secrétaire à temps plein dans chaque circonscription du premier degré.

NOM Prénom	Circonscription ou mission	Signature

Rencontre avec Jean-Louis Nembrini, DGESCO - 27 août 2009

Pour le SI.EN : Y. Destot ; P. Roumagnac ; M. Volckcrick

En introduction, le SI.EN fait part d'un certain malaise chez les collègues inspecteurs qui ont le sentiment d'un grand décalage entre les responsables de l'Education nationale et les acteurs de terrain que sont les enseignants ; il souligne de ce fait le rôle difficile que les inspecteurs doivent jouer dans les explications sur les nouvelles réformes.

1. Evaluations nationales

Les évaluations nationales en CE1 et en CM2 ont posé des problèmes importants liés à la fois à la période de passation et aux modalités de codage des résultats. De nombreux enseignants ont légitimement souligné le décalage entre des exigences de fin de scolarité primaire et la date de passation des épreuves en CM2. Ils ont aussi pointé le caractère problématique d'un codage dichotomique des résultats, démarche qui ne permet nullement de rendre compte de la diversité du niveau de maîtrise traduit par les réponses des élèves. J. L. Nembrini reconnaît ces difficultés et se déclare prêt à en tenir compte pour les prochaines évaluations. Le SI.EN souhaite que soit mise en place une réunion de travail spécifique sur ce thème ; le directeur répond favorablement à notre demande.

2. Aide personnalisée

Le sentiment général est positif. L'efficacité est limitée chez les élèves en grande difficulté, mais le dispositif permet d'aider concrètement des élèves en difficulté passagère. Il est donc impératif de montrer le véritable impact de cette réforme et non de justifier ces nouvelles orientations pour des motifs qui ne seraient pas en adéquation avec la réalité des pratiques.

Le SI.EN constate que le véritable refus est très rare, par contre un certain nombre d'enseignants qui pratiquent des pédagogies actives se reconnaissent dans le mouvement des «désobéisseurs» et mettent en place des formes originales d'aide auprès des élèves en difficulté. Ces démarches s'inscrivent bien dans les orientations fixées, ce qui conduit très généralement l'IEN, garant de la cohérence globale du dispositif au sein du projet d'école, à valider les options retenues localement.

Si notre organisation ne peut accepter les dérives découlant d'un refus de mettre en oeuvre des réformes décidées dans un cadre démocratique, elle affirme néanmoins que des apaisements doivent être recherchés et que les conflits doivent être résolus dans le dialogue plutôt que de manière coercitive.

3. Secrétaires d'inspection

Le SI.EN rappelle au DGESCO son inquiétude quant aux manoeuvres de responsables locaux du système éducatif qui cherchent à récupérer coûte que coûte des postes administratifs. Les inspecteurs chargés de circonscription du premier degré ne sont pas opposés à des regroupements de bureaux qui réduiraient les coûts de location mais ils réaffirment le rôle essentiel joué par leurs secrétaires dans les relations avec les enseignants et avec l'ensemble de la communauté éducative. Une initiative de notre organisation en ce domaine visera, prochainement, à sensibiliser le ministre à l'importance que les inspecteurs accordent à cette question.

4. Services d'orientation

Le SI.EN considère que l'accompagnement du processus d'orientation des élèves est un rôle qui doit bien être partagé par tous les membres de la communauté éducative et que des difficultés persisteront pour que les enseignants, notamment, intègrent cet objet, tant qu'ils ne recevront pas une formation initiale et continue digne de ce nom et tant que le statut des CIO, leurs missions ainsi que leur recrutement, la formation et les missions des conseillers d'orientation psychologues ne seront pas clarifiés au niveau national dans le cadre des réformes actuelles et en ce qui concerne les COpsy, de celle du recrutement et de la formation des personnels enseignants. Dans ce cadre, les inspecteurs de l'Orientation et de l'Information ont à jouer un rôle de tout premier plan pour garantir la cohérence et l'efficacité d'un dispositif impliquant tous les acteurs du système éducatif au fil de la scolarité des élèves et des jeunes.

5. Réforme du lycée professionnel

Les inspecteurs ont participé de manière active à la mise en oeuvre de cette réforme en diffusant de l'information visant à expliciter le dispositif aux professeurs concernés. Ce travail de fond a clairement contribué à la réussite du projet. Le SI.EN considère que le travail amorcé est tout à fait intéressant, mais qu'il conviendra de poursuivre l'accompagnement des équipes, ce qui représentera encore une charge de travail conséquente pour les inspecteurs. Il insiste une fois encore pour que cet engagement permanent soit mieux reconnu et que les moyens nécessaires à l'exercice de missions de plus en plus complexes soient accordés aux inspecteurs.

6. ASH

Les missions des inspecteurs ASH évoluent fortement depuis quelques années. La fonction d'inspecteur a tendance à diminuer, ce qui constitue un problème sur lequel il convient de réfléchir sérieusement. A cet égard, le SI.EN souhaite rencontrer les responsables du ministère en charge de ce délicat dossier pour faire le point sur les difficultés actuelles et sur les perspectives, à brève et moyenne échéance. Le directeur répond tout à fait favorablement à cette demande.

7. Grippe A – H1N1

Les consignes sont données aux directeurs, aux enseignants, aux élèves et aux parents. Il convient essentiellement de réactualiser les gestes élémentaires d'hygiène. Le SI.EN sera associé à un groupe de travail le vendredi 29 septembre ; il y recevra les dernières informations relatives au dispositif de prévention et aux suites à prévoir.



Notre métier

États généraux de la formation des enseignants - 29 septembre 2009

L'objet de ces États généraux était de faire la synthèse des contributions sur la future formation des enseignants, suite à la demande des présidents d'universités et des directeurs d'IUFM, et d'engager un premier débat.

Cette synthèse montre qu'il se dégage à présent un nouveau mode de pensée que l'on peut résumer en 7 points :

1. L'abandon des clivages :

- le disciplinaire par rapport au professionnel ;
- la théorie par rapport à la pratique (les gestes du métier ont du sens quand ils sont complétés par la réflexion) ;
- les savoirs par rapport aux compétences.

Ces 3 oppositions ont été dépassées et on pense les choses en termes de complémentarité.

2. Le changement de logique

- La logique traditionnelle vise, à partir des disciplines enseignées, à décider des savoirs exigibles, à établir les programmes et une formation qui prépare au concours. La formation professionnelle est simplement une formation pratique.
- La logique des États généraux cherche, à partir du métier, à repérer les compétences requises, à construire un programme de formation et à instaurer un concours qui sélectionne. Le concours n'a pas à vérifier les savoirs du Master.

3. Le changement de «modèle»

- La France, avec 3 autres pays, fonctionne sur le modèle «consécutif», c'est-à-dire plusieurs années de savoirs académiques suivies d'un temps de formation professionnelle. Nous en sommes au régime du 4 + 1 qui pourrait même devenir du 4 ½ + ½. La partie professionnelle est ainsi toujours insuffisante et le plus souvent réduite à une formation pratique.

- Il faudrait passer au modèle «simultané» (voire «intégré») comme l'ont adopté plus de 20 pays de l'OCDE, avec une formation académique et professionnelle qui se ferait en «biseau». On pourrait envisager des stages dès la licence et passer progressivement de stages d'observation aux stages en responsabilité en passant par la pratique accompagnée. Et les épreuves du concours convoqueraient à la fois l'académique et le professionnel.

4. L'alternance

Pendant les 5 années, la formation académique et la formation dans les établissements scolaires doivent être articulées. Cela suppose une pluralité de formateurs.

5. La recherche

Elle est nécessaire aussi parce qu'elle est formatrice de la professionnalité du métier. Par la méthodologie mise en place, c'est une formation intellectuelle. Mais elle forme aussi sur les savoirs à enseigner.

6. La pensée unique du recrutement

Tous les enseignants ont même dignité. Le recrutement se fait au même niveau et les déroulements de carrière sont équivalents. Toutefois, les métiers sont très différents. Ce n'est pas la même chose d'enseigner en petite section de maternelle ou au CM2, ce n'est pas la même chose d'enseigner en 6ème ou en terminale. Les dispositifs de recrutement pourraient donc être différents, l'architecture du concours pourrait être différente. Il faut éviter le Master «fourre-tout» qui pourrait préparer au concours PE, au concours PLC, à l'agrégation, à la recherche et prévoir en même temps les possibilités de réorientation.

Et il ne faudra pas oublier que l'on trouve aujourd'hui de plus en plus de «seconde carrière» dans l'enseignement.

7. La dimension sociale

3 étudiants sur 4 ne seront pas enseignants. Le problème de la réorientation doit être posé. Les universités ont su élaborer des formations scientifiques et professionnelles pour les juristes, pour les médecins, pour les ingénieurs. Ils doivent oser le faire pour la formation des enseignants.

Le défi aujourd'hui est de «contribuer à l'unité de la nation en garantissant la mixité sociale des enseignants».

Table ronde

- Le socle commun qui définit les connaissances et les compétences en fin de scolarité obligatoire, les enquêtes PISA passées à 15 ans, le rapport Apparu, conduisent à s'interroger sur la segmentation actuelle du système éducatif aujourd'hui dépassée. Le découpage «école + collège» - «lycée + licence» - «enseignement supérieur long» paraît beaucoup plus cohérent.

- Opposer «théorie» et «pratique» n'a pas de sens. L'enseignant est toujours dans la théorie et dans la pratique. La question de la formation doit être centrée sur celle de la prise de décision. «*Agir dans l'incertitude et décider dans l'urgence*» (P. Perrenoud).

- Les universitaires ont longtemps critiqué, voire méprisé, les IUFM. Ils ont longtemps considéré que seul le savoir importait et les IUFM ont été bousculés en permanence.

- La situation actuelle est très paradoxale : les propositions ministérielles sont catastrophiques et le potentiel de formation est dans l'expectative mais les possibilités existent. Il faut que tout le monde soit convaincu que les perspectives existent.

- L'articulation formation initiale / formation continue est absente des contributions. Et aujourd'hui la formation continue est sinistrée. Il nous faut penser la formation des enseignants tout au long de la vie.

- La mise en concurrence des acteurs ne garantit pas la qualité. C'est un cadastre national et la mobilisation des acteurs qui peuvent y parvenir.

Conclusion

- Ces États généraux ont donné l'expression d'une certaine vision de l'université sur la formation des enseignants.

- Si l'on reconnaît l'unité du métier, on sait qu'il se réalise dans des contextes d'exercice différents. Il faut donc penser les formations en fonction des métiers, mais il faut du lien dans la formation et dans le recrutement.

- Il y a plébiscite pour une formation simultanée, entreprise dès le L3.

- Les masters doivent délivrer des savoirs théoriques, assurer et organiser une formation pratique, installer les futurs enseignants dans une démarche de recherche qui sera à clarifier.

- Les acteurs de la formation sont divers, ils doivent être complémentaires. Il faut une structure qui organise et coordonne l'alternance.

- Même si les tensions sont multiples, la légitimité des enjeux est reconvenue et la communauté universitaire a réalisé en 12 mois un travail de maturation particulièrement important.

M. Volckrick

Hommage à Jacques CALLIS

Notre ami Jacques CALLIS, inspecteur de l'Éducation Nationale à PRADES, aura été un grand serviteur de l'Éducation Nationale qu'il représentait toujours avec fierté et détermination en toutes circonstances.

Il en aura également été un militant engagé dans tous les combats qui nécessitaient notre mobilisation en faveur du service public. Secrétaire départemental et trésorier académique du Syndicat des Inspecteurs de l'Éducation Nationale, il se faisait une gloire malicieuse auprès de ses collègues des autres départements de l'Académie de revendiquer pour son cher département, 100% de syndiqués et de participants à chacune de nos actions.

Sa façon de, son humour, sa faculté à rassembler s'ajoutaient à sa détermination, sa pugnacité à défendre son point de vue et expliquaient que Jacques emportait l'adhésion de ses collègues sans difficulté. Lors de notre mouvement de 2004, grâce à lui, les Pyrénées Orientales ont pesé sur les décisions nationales : fort engagement des collègues mais aussi acceptation de la négociation et sortie du conflit avec le sentiment d'avoir marqué fermement et durablement tous nos partenaires. L'USAP et la langue catalane perdent un inconditionnel supporter. Je perds et les IEN avec moi, un ami, sachant rire de tout, aimant la vie et l'humanité mais gardant en permanence l'œil rivé sur les valeurs essentielles qui en ont fait un honnête homme qu'on n'oubliera pas : connaissance éclairée, rigueur intellectuelle, respect des grands principes de notre République.

VISCA EL SIEN !

Philippe VALEMBOS, RA de 2003 à 2008

Notre métier

Pilotage des circonscriptions du premier degré (extraits)

Une large réforme du système éducatif a été engagée par le ministre de l'Education nationale qui a d'abord modifié l'organisation de la semaine scolaire puis les programmes de l'école primaire. Au-delà de ces textes, les missions des inspecteurs ont été redéfinies et la notion de pilotage est désormais au cœur des préoccupations. Les inspecteurs ont reçu, ou devraient recevoir, une lettre de mission et l'évaluation conduite par le recteur devrait aboutir à la mise en place d'une Prime de Fonction et de Résultats (la PFR) se substituant aux diverses indemnités versées actuellement. Cette PFR est censée «récompenser» les inspecteurs qui auront obtenu de bons résultats, c'est-à-dire pour le premier degré, qui auront bien «pilote» leur circonscription. Mon propos n'est pas de commenter cette mesure qui fait déjà démissionner des chargés de mission et dont la mise en concurrence aura plus comme conséquence de démotiver que d'encourager le travail d'équipe. De grands changements qui ressemblent fort à l'image donnée par le management des entreprises privées, justifiés chez nos gouvernants par le souci d'améliorer les performances de nos élèves et le fonctionnement de notre système éducatif. Peut-on raisonnablement parler de pilotage et si oui, à quelles conditions ?

Le pilotage

Le pilotage est en effet très clairement absent au niveau national où les ministres successifs se sont plus préoccupés de lancer des réformes que d'évaluer ce qui avait été fait ; absent au niveau académique avec des recteurs peu concernés par le premier degré et qui continuent de s'appuyer sur les DSDEN ; absent au niveau départemental avec des IA plus soucieux d'enquêtes et de gestion administrative que de pédagogie ; absent enfin des circonscriptions où depuis bien longtemps chaque IEN fait un peu ce qu'il peut. Sans parler des débats de haut niveau sur l'apprentissage de la lecture - avec un ministre féru en la matière, ou des nouveaux programmes avec, entre autres, les attermolements sur les RASED, prenons l'exemple assez récent de la rénovation de l'enseignement des sciences. Il faut remarquer qu'une fois encore, ce ne sont pas les «pédagogues» qui en ont eu l'idée, mais bien les spécialistes de la discipline. Rappelons-nous : de grandes argumentations médiatiques sur le niveau des élèves en sciences, des séminaires d'inspecteurs, des circulaires, un plan de formation et des annonces de budgets spécifiques. Mais concrètement sur le terrain : quelques séances d'animation pédagogique, une semaine de formation pour une quarantaine d'enseignants et quelques valises scientifiques par circonscription. Les recteurs et les IA ont bien rendu compte de tout ce qu'ils avaient mis en place. Un satisfecit général et peut-être des promotions pour ceux qui avaient répondu le plus vite ou qui avaient su montrer, mieux que les autres, ce qu'ils avaient fait. Les IEN se sont beaucoup investis pour faire passer nos maîtres de la leçon de choses ou de la leçon de vocabulaire (parce que beaucoup en étaient restés là) à la mise en œuvre de dé-

marches et à la construction de notions scientifiques ; ils ont parfois fait appel à des formateurs spécialisés mais peu concernés par ces changements. Combien d'enseignants ont réellement pris la mesure de ce Plan de grande ampleur ? Qui s'en préoccupe aujourd'hui ? Qui se préoccupera demain de l'enseignement de l'histoire des arts, voire, peut-être, de l'efficacité de l'aide personnalisée ?

L'IEN tente en effet de mettre en œuvre des directives souvent très floues et qui supposent des moyens matériels ou de formation qu'il sait, au départ, largement insuffisants mais pour lesquelles il s'efforce de convaincre les maîtres et les partenaires locaux, financeurs. Mais l'IEN fait aussi un peu ce qu'il veut, mettant en avant ses priorités et ses compétences, traduites sur le terrain par le terme de «marottes». Peu de comptes à rendre, excepté sur le nombre d'inspections (et encore !), la gestion de la carte scolaire et le suivi des enquêtes réclamées. Des rapports d'inspection en quantité, dont seule compte la note, et au contenu duquel personne ne s'intéresse, y compris parfois les enseignants eux-mêmes...

Tout cela a fait que les réformes structurelles et pédagogiques réellement importantes n'ont jamais été mises en œuvre. Quelques exemples sur la loi d'orientation de 1989 suffisent pour nous convaincre. A-t-on supprimé partout les bulletins de notes et les classements et les a-t-on remplacés par le livret scolaire ? Dans combien de circonscriptions est-on parvenu à faire des classes de cycle ? Dans quelles écoles a-t-on réellement mis l'élève au centre du système éducatif ? Où en est-on de la suppression des devoirs à la maison, interdits pourtant depuis 1956 ? Et n'est-il pas inquiétant de voir resurgir les discours sur l'intérêt du collège unique ?

Il nous revient donc de définir clairement ce vers quoi nous voulons aller pour améliorer les compétences de nos élèves, c'est-à-dire pour rendre plus efficaces les pratiques de nos enseignants. Rendre plus efficaces leurs pratiques, c'est assurément les aider en étant plus souvent à leurs côtés, c'est aussi leur fournir des outils, car il n'est pas raisonnable d'exiger d'eux qu'ils les construisent tous. Or, les manuels sur lesquels ils s'appuient pour travailler évoluent peu. Il n'y a qu'à reprendre les ouvrages de français, vieux d'un demi-siècle, pour mesurer à quel point ce qui s'éditait aujourd'hui est remarquable de continuité dans les démarches et les exercices proposés. Et si l'on fait tant de cas sur l'apprentissage de la lecture, personne ne s'est encore préoccupé de l'apprentissage de la compréhension qui a pourtant fait l'objet d'études et de recherches fouillées. Il fut un temps où les inspecteurs étaient systématiquement auteurs d'ouvrages à destination des maîtres et de leurs élèves. Ils sont devenus bien silencieux aujourd'hui. Autre point : pour la seconde fois, la mise en place d'établissements du premier degré est repoussée et de là celle d'un véritable corps de chefs d'établissement qui pourraient travailler à l'égal des principaux de collège. Il serait certes dommage que nous prenions leur

place et que la circonscription devienne elle-même un établissement du premier degré car nous ne pourrions plus conduire, suivre et évaluer ; tout comme il serait dommage que la création d'un corps de directeurs-chefs d'établissement nous renvoie au seul rôle de conseil pédagogique, au même titre que nos collègues du second degré.

La notion de pilotage, telle qu'on pourrait la comprendre et qui pourrait se concevoir sur l'ensemble de la scolarité obligatoire, suppose en effet une relative distance. Nous connaissons parfaitement nos équipes d'enseignants et sommes capables de dire pourquoi telle école est moins performante que telle autre. Malheureusement, les éléments objectifs qui nous permettraient de dire en quoi elle l'est sont rares. Sans monter «d'usine à gaz» (comme nous savons si bien le faire), quelques indicateurs bien choisis nous permettraient, à coup sûr, de mesurer des effets en termes de progrès (et non de performances). Par ailleurs, les moyens qui nous sont attribués relèvent toujours d'une logique comptable et ne correspondent en rien aux besoins constatés sur le terrain. Dans l'immédiat, faute d'indicateurs, il est difficile de définir des objectifs, faute d'une gestion interne des moyens, il est difficile de les mettre en œuvre.

En conclusion

Sans tomber dans la caricature d'un management absurde des entreprises privées qui n'existe que dans les mauvaises entreprises, il nous est possible d'envisager de piloter un ensemble qui intégrerait les écoles et les collèges d'un secteur donné ; possible à condition de définir, avec les IA et les recteurs, des objectifs ambitieux mais réalistes dans le cadre d'un Plan de Travail Académique sérieux ; possible à condition de négocier avec les élus locaux les politiques scolaire et éducative et leurs financements ; possible à condition d'intervenir sur les besoins et la formation des enseignants ; possible enfin à condition que l'essentiel de notre tâche se situe sur le terrain et que celle-ci ne se dilue plus dans des enquêtes qui n'ont pour but que d'occuper des responsables départementaux, académiques et nationaux.

Et qu'on ne vienne pas dire que piloter dans ces conditions nous ferait entrer dans une logique libérale. Le libéralisme est, au contraire, l'absence de pilotage à tous les niveaux qui fait de tous les acteurs, non pas des fonctionnaires soucieux du service public d'éducation, mais plutôt des «électrons libres» qui, au travers de leurs marges de manœuvre, font ce qu'ils savent faire, ce qu'ils peuvent et ce qu'ils veulent, n'ayant, pour finir, de comptes à rendre à personne, pas même aux élèves.

Prenons garde enfin du risque que nous courons à refuser de piloter. Il se pourrait bien qu'un jour un ministre du genre de celui que nous avons, décide de confier l'évaluation du système éducatif, et des enseignants en particulier, aux parents, aux élus, voire à une structure privée et indépendante.

M. Volckcrick

Notre métier

Mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle

Comprendre les interrogations des acteurs de terrain et les aider à trouver des réponses

Depuis le 1er septembre 2009, la rénovation de la voie professionnelle est devenue une réalité dans nos lycées professionnels, avec la généralisation du baccalauréat professionnel en 3 ans, précédée de l'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel, dès la session de juin 2009, et accompagnée de la certification intégrée au niveau V, courant ou fin 2009-2010.

Quelques semaines à peine après la rentrée nous devons constater qu'existent, un peu partout, de réelles difficultés de mise en œuvre, sources de déception, d'insatisfactions et d'inquiétudes. Des acteurs de terrain de plus en plus nombreux s'interrogent à propos de l'efficacité réelle de ces réformes, au point d'en mettre en question la pertinence. Ils s'inquiètent notamment sur leurs conséquences négatives pour les élèves les plus en difficulté.

Rappelons, d'emblée, que nous avons soutenu le projet de rénovation de la voie professionnelle parce que :

- il offre de réelles perspectives de poursuite d'études et de qualification au niveau IV pour un plus grand nombre d'élèves, même si nous restions sans illusion à propos d'un «cylindrage» parfait des filières de formation ;

- il consacre l'égalité de tous les lycéens au travers de l'alignement de la durée du cycle de formation à trois ans pour tous et de l'introduction d'un «oral de rattrapage» au profit des candidats au baccalauréat professionnel ;

- il propose un certain nombre de dispositifs intéressants, de nature à favoriser la réussite des élèves concernés (nouvelles grilles horaires consacrant l'autonomie pédagogique accrue des établissements, passerelles et individualisation des parcours, accompagnement personnalisé, ...).

Même si nous étions conscients que des difficultés d'application ne manqueraient pas de surgir, en raison d'un contexte budgétaire difficile et de décisions un peu précipitées, prises à la hâte, sans véritable concertation avec les acteurs du terrain, nous étions et restons résolument pour cette importante réforme susceptible de redonner ses lettres de noblesse à une voie professionnelle trop souvent à la recherche d'un second souffle.

Aujourd'hui, nous ne renions rien de ces engagements cependant, si nous voulons réussir ensemble la rénovation entreprise, dans l'intérêt premier des élèves, nous devons nous placer à l'écoute des acteurs du terrain, essayer de comprendre leurs préoccupations et les aider à balayer leurs doutes en trouvant, avec eux, les ajustements nécessaires pour que cette rénovation produise les changements attendus, en matière d'évolution des pratiques pédagogiques et de réussite des élèves.

Les principaux points d'achoppement

La mise en œuvre de la rénovation semble se heurter à trois difficultés majeures relatives à :

- l'inadaptation de l'offre de formations de certains établissements, tendant à laisser à penser que le développement du niveau IV se fait au détriment du niveau V et que la réforme se met en place contre l'intérêt des élèves les plus en difficulté ;

- l'organisation pédagogique, au travers des nouvelles grilles horaires, tendant à laisser croire que l'autonomie accrue des établissements est un leurre sans réelle consistance ;

- la satisfaction des exigences de la certification, tant en cours de cycle, avec la certification intermédiaire au niveau V qu'en fin de cycle avec l'épreuve de contrôle, tendant soit à prendre le pas sur la formation, en interrompant la dynamique de cette dernière, soit à en minorer la valeur, en donnant l'impression que l'on cherche avant tout à faciliter l'accès au diplôme.

Les interrogations qu'ils suscitent chez les enseignants

La première série d'interrogations a trait à l'ajustement de l'offre de formation entre le niveau V et le niveau IV et au devenir des élèves les plus en difficulté au sein des LP. Tous les élèves qui le souhaitent pourront-ils être accueillis en «bac pro 3 ans» ? L'introduction et l'extension des baccalauréats professionnels en 3 ans ne va-t-elle pas rendre leur accès à la qualification au niveau V plus difficile ?

La seconde série d'interrogations concerne l'application des nouvelles grilles horaires. L'autonomie importante laissée aux établissements dans

la répartition des moyens horaires dont ils disposent est-elle vraiment un atout ? Quelles seront, à terme, les conséquences d'une organisation des enseignements variable selon les académies et les établissements ?

La troisième série d'interrogations se rapporte à la certification et concerne, dans l'ordre de priorité :

- d'abord, la «certification intermédiaire en cours de cycle» pour les élèves entrés en formation à titre expérimental à la rentrée 2008. Comment leur cas sera-t-il réglé ? Une harmonisation sur le plan national n'est-elle pas nécessaire ?

- Ensuite, «l'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel» : quel bilan tire-t-on de la première session ? Comment convient-il de la faire évoluer ?

- Enfin, la «mise en œuvre de la certification intermédiaire» (devenue probablement «certification intégrée»), désormais obligatoire pour tous les élèves, dans le courant du premier semestre de la classe de première professionnelle : comment satisfaire à ses exigences sans interrompre la dynamique de la formation en 3 ans ?

Ces interrogations, parfois partagées, appellent un certain nombre de remarques de notre part qui constituent autant d'éléments de réponse, destinés à rassurer les acteurs de terrain et à les conforter dans leur pratiques, que des pistes de réflexion à explorer ensemble pour tenter de résoudre les difficultés rencontrées.

En ce qui concerne le difficile ajustement de l'offre de formation entre le niveau V et le niveau IV et ses conséquences sur l'orientation et la qualification professionnelle des élèves les plus en difficulté ; il est évident que le «cylindrage» de l'offre de formation des établissements n'est pas partout parfait, c'est d'ailleurs impossible dès la première année. Des difficultés existent - notamment pour l'accueil en première professionnelle d'élèves issus d'un BEP en 2 ans - surtout dans les établissements qui avaient choisi de ne pas mettre en œuvre la rénovation, à titre expérimental, dès la rentrée 2008. Il faut donc, dans l'immédiat, aider ces élèves à trouver une solution acceptable et, surtout, se préoccuper de pouvoir, en vue des rentrées prochaines, offrir plus de place en bac pro.

Nous sommes convaincus que le développement des baccalauréats professionnels en trois ans participe à l'élévation nécessaire du niveau général des qualifications et, surtout, permet à un plus grand nombre d'élèves de pouvoir atteindre le niveau V. C'est tout l'enjeu de la «certification intégrée» dont il nous reste à préciser, ensemble, les modalités. Cette dernière ne doit, en aucun cas, constituer un palier, un objectif d'étape venant rompre la dynamique de la formation désormais programmée sur 3 ans, mais rester un «passage obligé» dans un parcours qualifiant.

Il s'agit d'inscrire chaque élève dans un parcours individuel de réussite et de l'aider à aller au bout de ses possibilités. On doit veiller à susciter la réussite du plus grand nombre possible d'élèves en ne laissant personne au bord du chemin éducatif.

En ce qui concerne la mise en place de la nouvelle organisation des enseignements dans le cadre de l'autonomie accrue des établissements ; nous comprenons l'inquiétude des acteurs de terrain qui auraient souhaité pouvoir disposer de plus de temps pour s'approprier les nouveaux dispositifs. La formation continue des enseignants y pourvoira.

Cette mesure, vraiment novatrice, constitue un véritable «choc culturel» qui quelque part effraie mais, elle consacre la liberté pédagogique des enseignants et, autour du concept de «projet», rend indispensable le travail d'équipe. C'est un retour en force de la pédagogie qui devrait être de nature à nous rassurer. Avec, l'accompagnement personnalisé, les passerelles, l'individualisation des parcours, ... les enseignants disposent désormais de leviers forts pour agir. Les inspecteurs sont là pour les aider en accompagnant l'autonomie des établissements au travers de leurs projets.

Le temps des jonctions est révolu ! Il incombe aujourd'hui aux pédagogues de «faire réussir le plus grand nombre possible d'élèves». Cette obligation de résultat interroge fortement leurs pratiques dont les inspecteurs restent les garants. Elle impose un certain changement, en matière de formation et d'évaluation, afin de promouvoir une pédagogie de la réussite.

Notre métier

En ce qui concerne la question de l'évaluation, restent à régler définitivement les modalités pratiques de la « certification intermédiaire » et de « l'épreuve de contrôle ». Nous pensons qu'avec un peu de bon sens et de bonne volonté il sera possible d'y parvenir sans grande difficulté.

Excellente idée mise en œuvre trop hâtivement, sans véritable temps de concertation, l'épreuve de contrôle du baccalauréat professionnel a appelé, dès le départ, certaines réserves de notre part. Nous avons peur qu'en facilitant l'accès à la certification, on n'aboutisse à dévaloriser le diplôme.

Aujourd'hui, un bilan de la première session est en cours, souhaitons que l'on saura l'exploiter pour faire évoluer cette épreuve nécessaire mais dont il semble indispensable de revoir les modalités. L'épreuve de contrôle du baccalauréat technologique nous paraît pouvoir constituer la base d'une réflexion à laquelle nous sommes prêts à apporter toute notre contribution.

Indépendamment du cas particulier des candidats entrés en seconde expérimentale à la rentrée 2008 et qui serait sur le point d'être résolu, la solution du problème de la « certification intermédiaire » (ou « intégrée ») nous paraît devoir résider dans un découpage du baccalauréat professionnel en unités constitutives (U.C.), permettant d'éviter l'obstacle de la certification tout en permettant l'accès progressif à cette dernière. Ces U.C. pourraient être délivrées soit en contrôle ponctuel, soit en C.C.F. et la validation d'un certain nombre d'entre elles permettrait aux candidats d'obtenir la certification intermédiaire.

Malgré les difficultés, inhérentes à toute réforme qui implique d'abord un changement d'état d'esprit, la rénovation en cours est porteuse d'espoir pour nos L.P. et leurs enseignants. Elle constitue une véritable nouvelle chance pour la voie professionnelle et elle marque un retour en force de la pédagogie.

Elle bouleverse certaines habitudes. Nous aurons besoin d'un peu de temps pour nous emparer des nouveaux dispositifs et les faire vivre, mais, ils sont porteurs de réussite.

De manière beaucoup plus pragmatique, c'est en incluant le plus grand nombre possible d'élèves dans un cursus de réussite en 3 ans vers le baccalauréat professionnel que nous risquons d'en qualifier le plus possible au niveau V.

Nous avons de véritables raisons d'espérer. Soyons déterminés et gardons confiance !

Christian BARTHES

Second degré : intervention de Claude ROYER - IEN-STI - Nancy-Metz

L'évolution de notre métier, constatée dans notre quotidien, est dédiée à exécuter des tâches administratives de plus en plus prégnantes. Nous assistons actuellement, certes à une évolution de notre métier, mais surtout de notre travail quotidien. L'augmentation de nos charges de travail et l'avalanche de commandes et d'enquêtes en tous genres est un fait avéré et fait partie de notre quotidien qui est maintenant banalisé et accepté. L'évolution de nos missions oblige d'ailleurs à être performant sur ce type de travail de recherche. Tout le monde s'accorde à dire qu'il faut travailler vite et dans l'urgence en permanence. L'outil formidable mais bien contraignant qu'est l'Internet nous y oblige. Nous sommes dans l'ère de la planification rendue possible à l'aide d'indicateurs que les cadres, collaborateurs et services essaient de collecter pour être en mesure d'assurer leurs missions le mieux possible. Non seulement il est coutumier d'accepter ce mode de fonctionnement, mais il est maintenant obligatoire d'assurer sa propre « subsistance » administrative car nos aides en secrétariat diminuent de plus en plus.

Nous connaissons tous « GAIA », « Océan », et j'en passe. Le dernier outil qui nous arrive et qui est aussi un « mangeur de temps » est « Chorus ». La planification de nos déplacements, qui ne laisse pas de choix à l'improvisation, nous contraint une fois de plus au « tapotage de touches » et au passage obligé devant l'écran magique et son questionnaire redoutable, quand tout va bien et que nos différents codes d'accès et clé USB fonctionnent.

Tout compte fait, c'est peut être une bonne chose et ça aidera, on peut l'espérer, à un remboursement plus rapide, mais a-t-on pensé à tous les personnels de la Fonction publique qui s'occupaient auparavant de

ce travail, ces collaboratrices que sont nos secrétaires, qui nous facilitent grandement nos tâches et qui sont déjà bien touchées elles aussi par les suppressions de poste.

Jusqu'où peut-on accepter cet argument financier bien connu « moins de personnes mais mieux utilisées » ? Cet écran magique qui occupe une bonne partie de notre temps, ce virtuel qui prend le pas sur le réel est devenu si familier, tellement attirant, facilitant le travail à distance mais ô combien dangereux si on n'y prend garde pour notre vie sociale et familiale mais aussi professionnelle.

A quand l'inspecteur « virtuel » et son inspection par Web Cam ?

Un autre fait qui a marqué l'enseignement professionnel est la réforme du baccalauréat professionnel. Elle a bouleversé nos modes de fonctionnement face à l'autonomie des établissements et oblige à une collaboration plus étroite et partagée avec les personnels d'encadrement des établissements. Là aussi, c'est peut-être une bonne chose si ce n'est la rapidité de ces changements qui ne permet pas un travail serein. Le plus préoccupant vient de la structure même de cette réforme, avec sa nouvelle grille horaire globalisée des enseignements sur trois ans, le référentiel du diplôme restant le même.

Dans les enseignements obligatoires sur les trois ans de formation, il est prévu un « accompagnement-remédiation et aide individualisée » et l'on peut penser que c'est une bonne chose. Quand on y regarde de plus près, force est de constater que c'est quand même la première fois que l'on accepte l'idée d'envoyer dans ces formations des élèves dont on prévoit l'échec ou de grandes difficultés à suivre les enseignements. En enseignement professionnel, les enseignants sont habitués à adopter une pédagogie permettant de redonner à certains élèves le goût pour les études par la pratique d'un métier et dont c'est la dernière chance de réussite pour acquérir un diplôme. Auparavant, les moyens en aide étaient donnés en supplément des enseignements car jugés exceptionnels lorsqu'ils n'y parvenaient pas. Comme si le concept d'orienter maintenant les élèves vers une formation où ils seront à nouveau en difficulté scolaire fait partie intégrante de la formation.

Face à tous ces changements, qu'avons-nous obtenu pour être en mesure de suivre ces évolutions dans les meilleures conditions possibles ? Certes, une évolution des échelons et une augmentation du passage à la hors-classe, une ICA revalorisée, mais au soi-disant mérite. Ces acquis ne sont - bien entendu - pas négligeables, mais force est de constater aussi une diminution constante de nos effectifs, une réduction drastique des moyens en personnels et aides.

Nous devons tout faire seuls et passer un temps précieux non négligeable à accomplir des tâches administratives, si on occulte le fait bien entendu que ces tâches soient effectuées tard le soir ou le week-end. Le combat continue donc pour faire inverser cette tendance et faire valoir nos droits à une pratique de notre métier en recherche d'efficacité du service public d'éducation dont nous sommes encore les garants.

Claude ROYER



Elections professionnelles

Scrutin du 3 décembre 2009

Votez SI.EN-UNSA Education

Le rôle des commissaires paritaires académiques

Les commissaires paritaires interviennent pour assurer la transparence et l'équité au niveau académique dans :

- la vérification de l'application des critères pour la liste des IEN proposés à la hors-classe ;
- la vérification des critères retenus pour le classement des candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude d'accès au corps des IEN ;
- la modulation des indemnités, les missions et l'évaluation des IEN ;
- la défense des situations individuelles.

Le rôle des commissaires paritaires nationaux

Les représentants du SI.EN jouent un rôle essentiel dans le déroulement des carrières (première affectation, mutation, accès à la hors-classe, ...) tant dans la préparation que dans le suivi des dossiers :

- définition de critères objectifs pour le passage à la hors-classe et pour la liste d'aptitude ;
- défense déterminée des intérêts particuliers des collègues dans le respect des règles nécessaires pour garantir à chacun un traitement équitable ;
- défense des situations individuelles.

La place du SI.EN dans les instances ministérielles de concertation

Le SI.EN siège avec l'UNSA Education au CTPM (Comité Technique Paritaire Ministériel) et dispose d'un siège **au titre des corps d'inspection** au CSE (Conseil Supérieur de l'Education).

Par sa participation à ces instances, le SI.EN-UNSA Education apporte son expertise dans l'élaboration des programmes et de tous les textes ministériels avec le souci du respect des valeurs républicaines de l'Ecole.

Le SI.EN est également présent à la commission n° 6 du Ministère des Affaires étrangères (gestion des personnels en poste à l'étranger) et à l'Observatoire National de la Sécurité.

Les conditions de travail des inspecteurs

Que ce soit pour le premier degré avec la nouvelle semaine scolaire, les nouveaux programmes, l'aide personnalisée, les stages de remise à niveau, etc..., ou dans le second degré avec la mise en place de la rénovation de la voie professionnelle, les tâches des inspecteurs se sont encore largement complexifiées et alourdies. Le SI.EN-UNSA Education constate que les moyens attribués ne permettent pas d'assurer efficacement ces missions et ne peut que déplorer la dégradation de des conditions de travail.

Le SI.EN continue de déplorer le manque de locaux, les insuffisances et réductions successives des crédits d'équipement, de fonctionnement et de déplacement. Il dénonce, dans le cadre de la mise en place de la LOLF, la baisse constante des budgets et l'opacité totale qui préside à leur gestion.

Il affirme la nécessité :

- de créer de nouvelles circonscriptions du premier degré et de nouveaux postes d'inspection de l'enseignement technique et général et de l'information et de l'orientation ;
- de renforcer les équipes auprès de tous les inspecteurs (conseillers pédagogiques et secrétaires, recrutés et rétribués à la hauteur de leurs tâches).

Il exige une augmentation significative des crédits et des taux de remboursement des frais de mission ainsi que des règles transparentes et précises de répartition, définies par le ministère et répercutées aux instances académiques.

Pour prendre en compte les conditions d'exercice de la fonction (zones urbaines ou rurales), le SI.EN-UNSA Education demande, pour chaque inspecteur, l'indemnisation pour utilisation du véhicule personnel, calquée, a minima, sur le tarif de l'administration fiscale, ou la forfaitarisation des frais de déplacement. Il demande également que s'engage une réflexion sur la mise à disposition de véhicules de fonction.

Elections professionnelles

Un enjeu capital au moment où l'École est destabilisée par la précipitation de réformes multiples que les inspecteurs sont sommés d'accompagner dans l'urgence

Votez SI.EN-UNSA Education

Une organisation démocratique :

- fondée sur des valeurs éducatives et laïques
- représentative aux niveaux national et académique

Le **Congrès** du SI.EN-UNSA Education se tient tous les trois ans. Il s'accompagne du renouvellement partiel du Bureau National qui comprend 19 membres représentant les différentes spécialités d'inspecteurs (IEN CCPD, IEN ET-EG, IEN IO et IA-IPR) actifs et retraités.

Le **Bureau National** se réunit au moins 6 fois par an. Les membres du Bureau National sont, avec les responsables académiques et départementaux, vos interlocuteurs privilégiés.

Le **Conseil Syndical**, instance de régulation entre deux congrès, où chaque académie est représentée, se tient deux fois par an.

Le site internet www.unsa-education.org/sien, très visité, témoigne de la grande vitalité du syndicat. C'est à la fois un moyen d'information très efficace et un outil de dialogue entre les inspecteurs, base du fonctionnement démocratique du SI.EN.

qui a obtenu des avancées significatives et des évolutions récentes

- L'accès à l'échelle lettre A, qui a pris effet au 1er janvier 2001, a été obtenu grâce à la détermination du SI.EN qui a su mobiliser l'ensemble des collègues pour que l'amélioration significative - qui avait été amorcée avec l'intégration de 240 collègues dans le corps des IA-IPR - devienne enfin **une perspective de carrière ouverte à tous**.

- La création d'un dixième échelon a permis à plus de 500 collègues d'accéder, dès le 1er janvier 2006, à l'indice 780 NM avec, pour un certain nombre d'entre eux, un passage à la hors-classe à l'indice 820.

- Une augmentation des volumes d'accès à la hors-classe.

- Une revalorisation significative des régimes indemnitaires pour l'ensemble des inspecteurs. Cependant le SI.EN reste fermement opposé au principe de la modulation imposée par le ministère.

- Le reclassement des collègues stagiaires dès leur entrée en fonction ; l'attribution simultanée de la totalité des indemnités correspondant aux missions effectuées.

- Une augmentation significative du nombre de places offertes au concours pour les IEN-CCPD, réduisant d'autant le nombre de postes vacants.

- 130 créations de poste dans le premier degré, dont l'implantation ne permet pas aujourd'hui de rééquilibrer la charge de travail des inspecteurs.

- Un nouveau concours avec épreuve d'admissibilité écrite pour tous les inspecteurs.

- La possibilité pour les IEN d'être détachés dans le corps des IA-IPR.

et qui poursuivra son action avec détermination pour faire reconnaître les métiers de l'inspection

Dans la perspective du corps unique, le SI.EN continue de revendiquer :

- l'échelle A pour la classe normale et l'accès aux échelles B et C pour la hors-classe ;

- la revalorisation globale des régimes indemnitaires et leur intégration en bonification indiciaire ;

- la réduction à 2 ans et 3 mois du délai de passage d'échelons dans la classe normale ;

- une évaluation constructive.

Si nous sommes d'accord sur le principe d'une évaluation des inspecteurs visant l'amélioration du système éducatif, nous refusons qu'elle conditionne la modulation des régimes indemnitaires qui mettrait les inspecteurs en concurrence au détriment du travail d'équipe.

Soyons plus forts
votons massivement
SI.EN -UNSA Education

Elections professionnelles

Scrutin du 3 décembre 2009

- Qui vote ?** Tous les IEN titulaires de classe normale ou hors classe
- Quand ?** Dès réception du matériel de vote et en tenant compte des délais d'acheminement du courrier postal
Les votes doivent parvenir au rectorat **avant** le 3 décembre 2009 à 11 heures
- Comment ?** Vote uniquement par correspondance et **par voie postale**
en utilisant exclusivement les enveloppes et les bulletins fournis par l'administration
Vote pour la **CAPA** et pour la **CAPN**
soit **2 enveloppes dans un seul envoi**
- Pour qui ?** pour la liste présentée par le Syndicat de l'Inspection de l'Education Nationale (SI.EN-UNSA Education)

Liste des candidats à la CAPN

HORS-CLASSE

1 - ROUMAGNAC Patrick	Premier Degré	Académie de CLERMONT-FERRAND Circonscription de Clermont Ville
2 - QUINCHON Dominique	Premier Degré	Académie de NICE conseiller ASH du recteur
3 - DECOFOUR Régis	Ens. Technique STI	Académie de LILLE
4 - SERGENT Micheline	Premier Degré	Académie de NANTES Circonscription de Nantes-Nord

CLASSE NORMALE

1 - ROQUES Evelyne	Premier Degré	Académie de PARIS Circonscription de Paris 9-10A Rochechouart
2 - KIRCHMEYER Ginette	Ens. Technique Economie-Gestion	Académie de STRASBOURG
3 - MARCEAU Sylvie	Premier Degré	Académie de LIMOGES Circonscription de Limoges 4
4 - DESTOT Yvette	Information et Orientation	Académie de CRETEIL Département de Seine-et-Marne
5 - ALABERT Jérôme	Ens. Technique Economie-Gestion	Académie de TOULOUSE
6 - COLIN Joël	Premier Degré	Académie de LILLE Circonscription de Calais-ASH

Vie syndicale

Préparation du Congrès national de NANTES (du 10 au 12 mai 2010) Elections au Bureau National - Appel à candidatures

Les évolutions récentes du système éducatif et les échanges nourris dans les différentes réunions académiques et les commissions de secteur du conseil syndical vont constituer la base des réflexions et des décisions à prendre lors de notre prochain congrès.

Il est très probable que les motions qui engageront le SI.EN pour les 3 années à venir relèveront plus du secteur pédagogique que de celui du corporatisme où les motions du congrès de Lille restent d'actualité. Les nouveaux membres du Bureau National joueront un rôle fondamental dans la mise en oeuvre de ces motions.

Conformément aux articles 7 des Statuts et du Règlement intérieur du SI.EN-UNSA Education, les membres du Bureau National sont renouvelables par secteur d'activité - à l'occasion de chaque congrès.

Rappel de la composition du Bureau National :

- secteur Premier degré : 10
- secteur Enseignement du second degré général, technologique et professionnel : 6
- secteur Information et Orientation : 2
- représentant des retraités : 1

Les déclarations de candidature et les professions de foi correspondantes (3000 caractères maximum) sont à adresser, rue Lalande, pour le 10 janvier 2010. (Envoi par message électronique doublé d'un acheminement, par courrier, du document écrit.

Sièges à pourvoir

- **Secteur Premier degré : 4 sièges** (actuellement occupés par Christian BUSTREAU, Dominique QUINCHON, Yves RONDEL, Michel VOLCKCRICK)
- **Secteur Enseignement du second degré général, technologique et professionnel : 4 sièges** dont 1 vacant (actuellement occupés par André CADEZ, Régis DECOFOUR, Ginette KIRCHMEYER)
- **Secteur Information et Orientation : 1 siège** (actuellement occupé par Bernard LESPES)

La candidature pour un secteur n'est pas liée au grade IEN ou IA-IPR mais doit correspondre au secteur d'exercice professionnel

Information - Orientation

Quelles missions et quel positionnement territorial pour les IEN-IO dans la perspective du rapprochement des corps ?

A l'aune des évolutions actuelles, annoncées et attendues tant pour ce qui concerne les corps d'inspection que les questions relatives au service public d'orientation et aux réformes dans le second degré, actualiser le texte produit lors du dernier Conseil syndical de septembre 2008 afin d'être force de proposition auprès du ministère.

Texte du 09 10 2009

Le système éducatif contribue à la mise en œuvre de l'orientation et de la formation tout au long de la vie dans le contexte européen de la stratégie de Lisbonne et des résolutions proposées pour l'orientation :

- favoriser l'acquisition de la capacité à s'orienter tout au long de la vie ;
- faciliter l'accès de tous les citoyens aux services d'orientation ;
- développer l'assurance qualité des services d'orientation ;
- encourager la coordination des acteurs au niveau national, régional et local.

Les missions permanentes des inspecteurs de l'orientation sont transversales ; en poste auprès des recteurs, au sein du collège académique des inspecteurs du 2nd degré, du fait de leur expertise propre :

- ils pilotent et évaluent les politiques, les structures, les dispositifs, les procédures et les pratiques des acteurs dans le champ de l'orientation et, plus globalement, de la politique de réussite éducative ;
- ils participent au pilotage des dispositifs relatifs au décrochage scolaire et en évaluent leurs effets ;
- ils impulsent et suivent la mise en œuvre des réformes ;

- ils animent le réseau des CIO, centres-ressources pour l'orientation des élèves et les préparent à répondre aux exigences des normes de qualité pour l'exercice de la mission de service public d'information et d'orientation ;

- ils participent au recrutement, au concours et à la formation initiale et continue des conseillers d'orientation psychologues, au niveau master 2 ;

- ils inspectent les personnels d'orientation et proposent leur titularisation durant l'année de stage en responsabilité. Ils accompagnent et évaluent leur carrière.

- Ils participent à la définition de la politique académique de formation des acteurs, à son animation pédagogique et à l'accompagnement des personnels ;

- ils apportent leur expertise à la mise en œuvre et à la coordination des politiques d'information et d'orientation scolaires et professionnelles aux niveaux régional et local, à la demande du délégué à l'information et à l'orientation ;

- ils contribuent à la coordination et à la coopération des différents réseaux et acteurs chargés de l'orientation et de l'insertion dans le cadre du service public de l'orientation et ils interviennent comme expert dans la labellisation des organismes.

Yvette DESTOT

Conseil syndical du 9 octobre 2009

Compte rendu par le secrétaire général

Patrick Roumagnac rend hommage à 2 collègues responsables syndicaux et disparus récemment : Jacques CALLIS et Jean-Marc BOLINET.

Il fait ensuite le bilan d'activité du SI.EN, dynamique mais fragile. Le rôle des Responsables académiques et départementaux est fondamental. Nous avons du mal à retrouver des responsables dès qu'un collègue part en retraite. Les recteurs cherchent à mettre en place l'individualisation et le mérite. La Prime de Fonction et de Résultats va remplacer l'ensemble des indemnités. Pour nous il s'agira de Prime de Fonction et de Performance. Nous ne pourrions pas lutter contre cet état de fait qui a été approuvé par les autres syndicats (A&I - SNPDEN). Il nous faudra chercher à réduire d'une part le nombre de fonctions, d'autre part la notion de performance. Les tensions se sont déjà fait sentir non seulement vis-à-vis des IA et des recteurs mais aussi et surtout entre collègues. Notre rôle sera de «barèmer» au mieux cette manière de servir. L'excellence sera à définir. Mais qu'est-ce que l'excellence ? Il ne peut pas y avoir de doublon avec la fonction. L'exemple de l'indemnité de circonscription est savoureux puisque la modulation a souvent récompensé des collègues qui

n'avaient pas de circonscription.

La question se posera sur les évaluateurs et la fréquence des évaluations. Face à cela la solidarité entre les inspecteurs sera fondamentale. Faire sentir aux collègues, dans le cadre de la syndicalisation et dans celui des élections professionnelles, l'importance du syndicat. Chacun peut s'exprimer à l'intérieur du syndicat. Pour résister à nos supérieurs il nous faut être unis et solidaires.

Nous sommes tous contre la modulation des régimes indemnitaires. Nous sommes mécontents de nos conditions de travail et de nos remboursements de frais de déplacement. Quelle

est l'ambiance dans les académies ? Quelles sont les demandes des académies ? Les élections professionnelles sont fondamentales. Nous avons obtenu des avancées significatives depuis le décret de 90. Ces avancées sont le fait du SI.EN. Il faudra veiller aux distractions (voie postale - profession de foi - oubli). Il faut engager les non-syndiqués à voter pour nous. Tous les votes comptent. Nous avons 1 siège au CSE, il nous a manqué 15 voix sur plus de 2000 pour obtenir les 2 sièges. Le SI.EN est le seul syndicat d'inspecteurs à siéger au sein du CTPM.



Académie d'AIX-MARSEILLE

Actuellement l'académie n'a pas de responsable académique, de ce fait la coordination est pour le moment compliquée entre les quatre départements et les secteurs 1er et second degrés. Une réunion prochaine permettra de régler ce problème.

La syndicalisation semble stable dans le second degré mais assez faible. Elle augmente sensiblement dans le premier degré, où elle était déjà forte.

La pétition concernant le maintien des postes de secrétariat a été massivement signée par les syndiqués et non-syndiqués.

En comparant nos fiches de paie nous avons constaté que la modulation de l'indemnité de circonscription est appliquée depuis la paie

d'août. Rien ne nous a été communiqué à ce sujet tant sur les critères que sur l'amplitude de cette modulation. Nous sommes opposés à cette modulation mais dans la mesure où elle est appliquée nous voulons savoir quels sont les critères utilisés et pouvoir donner notre avis sur leur pertinence.

Aucun remboursement de frais de déplacement ne nous est fait depuis plusieurs mois au motif d'une mise en place difficile de CHORUS. La clôture de l'exercice 2009 étant prévue au 15 novembre, il ne reste que fort peu de temps pour le déblocage de la situation.

L'année dernière a été difficile pour les IEN 1er degré qui ont vu leur (sur)charge de travail

considérablement augmenter (devoir inspecter davantage, réguler toujours plus de conflits, renseigner des enquêtes en augmentation constante, mettre en œuvre de nombreuses réformes et dispositions nouvelles...).

Dans ce qui nous est demandé, l'urgence est trop souvent la règle et les conditions de travail se dégradent (secrétariat, frais de déplacements, locaux,...) en même temps que les procédures s'alourdissent.

Notre marge de manœuvre dans la gestion quotidienne de notre travail tend à se réduire, ce qui va à l'encontre de la recherche d'efficacité.

Depuis la rentrée l'ambiance n'est toutefois pas à la résignation mais bien à la mobilisation.

Marie-Christine AUGER
RD des Bouches-du-Rhône

Académie d'AMIENS

La situation dans l'Académie d'Amiens est certainement à l'identique de celle exposée lors du conseil syndical national dans la majorité des académies, voire de la totalité :

- des rythmes, des exigences, des échéances qui interdisent toute sérénité dans le travail, engendrent un stress permanent sans donner l'assurance de l'efficacité recherchée. Un constat qui interroge au niveau de la gestion des ressources et des personnels, bien au-delà des belles intentions affichées...

- Une morosité d'ensemble, des inquiétudes peu propices là encore à l'investissement personnel...

- Une syndicalisation plutôt en hausse chez les collègues les plus jeunes, une attitude parfois désabusée chez des collègues plus anciens qui semblent avoir perdu confiance dans l'action syndicale sans mesurer vraiment les risques d'une désyndicalisation. La prudence est pourtant nécessaire...

- Un refus de voir persister une modulation de l'indemnité de circonscription et davantage encore sur des critères inconnus et même présentés parfois comme pouvant parfaitement composer avec la subjectivité. Simple provocation ? Ce n'est pas certain ! Et quand la part modulée devient humiliante, comment espé-

rer une amélioration ? Comment ignorer la place nécessaire de l'explication, du dialogue et de l'encouragement pour conduire le progrès ? Curieux et inquietant, là encore, à notre époque... Manager, oui, mais comment ?

-Une nécessité de diffuser une information présentant le SI.EN, ses valeurs, ses actions, «ses combats», ses résultats, à l'ensemble des IEN, syndiqués ou non. Des oublis se sont installés et un nouveau développement passe nécessairement, là encore, par l'explication, le dialogue, la communication, l'écoute et toujours le respect des uns et des autres.

Jean SANNIER

Conseil syndical du 9 octobre 2009

Académie de Clermont-Ferrand

Une réunion syndicale académique a été organisée à Issoire le 30 septembre 2009. Les échanges fructueux menés à cette occasion ont concerné les points ci-après développés.

Point sur la rentrée

Globalement, les IEN de l'académie partagent le sentiment que la rentrée s'est passée sous un climat plutôt apaisé, même si ici ou là, quelques points de friction sont apparus suite à l'enquête sur l'aide personnalisée demandée par la DGESCO. Après l'intervention du SI.EN et l'alignement des collègues sur le mot d'ordre (report de la date de retour, remontée d'informations limitée aux renseignements recueillis en fin d'année passée), la demande de l'administration s'est avérée moins pressante...

Les collègues font toutefois observer que les nominations tardives (IEN, IA) n'ont pas facilité leur tâche.

Pétition relative à la suppression envisagée de postes de secrétaire d'IEN

La pétition a recueilli la quasi-totalité des signatures dans le 63. Dans les autres départements, il s'avère que la non-réactualisation de la liste de diffusion des responsables départementaux a constitué un obstacle à la transmission rapide de l'appel : la liste des R.D. sera mise à jour.

Renouvellement des correspondants départementaux et de secteur

Deux postes étaient à pourvoir : celui de responsable départemental du 03 et celui de responsable du secteur second degré. Deux collègues acceptent de prendre cette responsabilité : qu'ils en soient ici remerciés.

Syndicalisation au SI.EN-UNSA Education

Les premiers éléments recueillis laissent à penser que le taux de syndicalisation dans l'académie serait stable, voire en légère hausse. Plusieurs stagiaires et faisant-fonction nous rejoignent en effet cette année.

Nouveaux décrets en cours d'élaboration

Les collègues prennent acte des décisions ministérielles annoncées lors du CTPM du 1er octobre 2009 mais regrettent que les conditions d'accès à la Hors-Classe n'aient pas été alignées sur celles fixées pour les IA-IPR (6 ans dans le corps). Ils mandatent le Bureau National pour obtenir d'autres avancées (augmentation du ratio promu/promouvables, abaissement de la durée nécessaire pour changer d'échelon, accès à la hors-échelle B).

Le groupe rappelle son opposition unanime au principe de modulation des différentes indemnités et regrette une nouvelle fois l'absence d'objectivité des critères retenus (comment un recteur peut-il apprécier la manière de servir de fonctionnaires qu'il ne connaît, pour certains, quasiment pas ?)

Lettres de mission des IEN

Un rapide tour de table met en évidence la grande diversité des situations. Tous les IEN CCPD n'ont pas de lettre de mission, certains en ont une, mais centrée sur les missions spécifiques. Pour l'essentiel, les lettres de mission restent des documents fondés sur du déclaratif. La question centrale reste celle de savoir s'il est concevable d'imaginer une lettre de mission telle qu'elle devrait être : avec des objectifs, certes, mais aussi un état des moyens alloués pour les atteindre, un échéancier, des critères d'évaluation objectifs...

Etablissement de la liste SI.EN à la CAPA

Une liste complète sera proposée : celle-ci est volontairement constituée avec la volonté de rechercher un équilibre entre 1er et 2nd degré ainsi qu'entre les différents départements de l'académie. Il ne reste donc plus qu'à voter et à faire voter pour le SI.EN-UNSA Education, dès réception du matériel de vote en utilisant uniquement la voie postale.

Laurent DUBIEN - RA



Académie de LILLE

BILANS DEPARTEMENTAUX

Joël Colin, RD du 62, a présenté un bilan d'activité très dense dans lequel il apparaît que le souci d'information directe et régulier de tous les adhérents est prépondérant. Ceux-ci sont de plus en plus nombreux et actifs. Joël a souligné la vivacité revendicatrice de son département. Les adhérents y sont redevenus nombreux et actifs.

Il a particulièrement attiré l'attention de l'assemblée sur ces trois points :

- le nécessaire retour en force des valeurs (notre cher tryptique « Ecole laïque, gratuite et obligatoire ») que nous voyons remises en cause par chaque nouvelle mesure gouvernementale en matière d'éducation et que notre syndicat doit combattre sans équivoque.

- Le devoir pour notre organisation de redevenir le creuset de la réflexion sur l'Ecole de demain afin d'être au-delà d'une simple force revendicatrice, une force de proposition de projets alternatifs respectant notre principe fondamental d'égalité des chances. Une collègue du Pas-de-Calais, dans ce sens, appelle notre assemblée à organiser un colloque académique du SI.EN sur une problématique commune comme l'évolution de notre métier.

- L'indispensable amélioration de notre communication à l'échelon académique sous l'impulsion du RA. Une réunion de bureau pour toute l'année explique bien les manques et le défaut de cohésion entre nos deux départements. Il est temps d'y remédier.

Alain Dogimont, RD du 59, a rappelé que les collègues se réunissaient après chaque conseil d'IEN. Là aussi, les débats sont souvent animés et prouvent l'attachement des adhérents à un syndicalisme réformiste, certes, mais exigeant et intraitable sur les grands principes (exemple

de la prise en charge par la DAFOP des frais inhérents au calamiteux séminaire inter-académique de Nancy...). Les collègues du 59 partagent évidemment les engagements sur les valeurs de l'Ecole de la République avec leurs collègues du 62. Ce sont ces valeurs qui guident l'action au quotidien des IEN et malgré la forte pression institutionnelle lors de la mise en place des réformes, peu de problèmes relationnels sont apparus, ce qui est réconfortant.

Le bilan de l'année écoulée est sans doute positif au plan du dynamisme des adhérents et de la qualité de la réflexion syndicale, mais les réformes engagées sont préoccupantes et de nature à mettre en péril l'école publique : suppression des postes RASED, de la formation continue, semaine de quatre jours, parité de l'école privée, etc. Les engagements pris et non tenus en FC sont révélateurs de la dérive du système.

Par ailleurs, si les relations avec l'IA sont bonnes, un grand nombre de questions apparaissent du ressort du recteur. Il pense donc qu'en conséquence, nous devons avoir un positionnement très clair lors de notre entrevue du 12 octobre.

Régis Decofour, responsable académique de la branche IEN-IET et membre du BN, nous informe de ses rencontres avec le recteur qui semble plus proche d'eux que ne le sont les IEN 1D.

Il fait part d'une lettre adressée au recteur rédigée en commun par les représentants du SI.EN (ET) et le SNIA-IPR, lettre portant sur les déplorables conditions de travail des collègues.

Conseil syndical du 9 octobre 2009

VIE PROFESSIONNELLE

Un débat de haute tenue est entamé. Les collègues 1D et ET sont unanimes à déplorer l'évolution de notre métier. Pierre Frackowiak insiste sur la nécessité d'une motion très ferme au prochain congrès de Nantes (mai 2010).

Il est remarqué que nous ne médiatisons pas, au contraire du SNPDEN, nos actions et revendications.

Nos conditions de travail, indignes de notre fonction, choquent certains de nos nouveaux collègues.

Un colloque est envisagé qui permettrait de nous faire connaître davantage. Les volontaires, qui seront sans doute très nombreux, sont invités à se faire connaître auprès de leur RD. De nombreux thèmes peuvent y être abordés : la culture obsessionnelle du résultat, l'«évaluationnite» forcée, la prise en compte des élèves et de leurs difficultés, l'avenir de l'Ecole de la République, l'évolution de l'acte d'inspection, le devenir des IEN, etc., etc.

P. Frackowiak insiste à de multiples reprises sur la nécessité de nous doter d'une DOCTRINE. Ce pourrait être un des axes du congrès et/ou du colloque.

On s'interroge également sur notre capacité de nuisance. Sommes-nous encore craints, écoutés, considérés comme des acteurs indispensables du système éducatif ? Que pensent de nous les enseignants ? Nous méprisent-ils ? Se sentent-ils accompagnés ? Que reste-t-il de notre image auprès d'eux et de notre hiérarchie ? Avons-nous encore les moyens et le temps de travailler sérieusement, au service des maîtres et des élèves à une époque où enquêtes, injonctions violentes venues d'en haut, réformes précipitées et non concertées avec les acteurs du terrain se bousculent de plus en plus au portillon de nos bureaux.

Plusieurs collègues affirment leur fierté de continuer à remplir leurs fonctions en dépit des difficultés et défis nouveaux qui nous sont opposés ainsi que de notre insuffisante reconnaissance financière et matérielle, sentiment très largement partagé. Plus que jamais, l'IEN est un rempart contre une déshumanisation des rapports entre une administration contingente et régulatrice et des enseignants moins formés et ayant à répondre à des exigences de plus en plus nombreuses.

Jean-Robert GAGNEUIL - R.A. Lille

Académie de Nancy-Metz

1 - Deux sujets de satisfaction :

- la création du collège des IEN du 1° degré, avec la désignation par le Recteur d'un coordonnateur ;
- l'amélioration de la syndicalisation dans le 1° degré, inégale encore toutefois selon les départements.

2- Une inconnue :

la part modulable de l'indemnité de fonction. Une prochaine rencontre avec le Recteur avait été décidée en juin à ce sujet.

3 - L'ambiance générale dans le 1° degré :

elle oscille entre mécontentement et morosité.

La syndicalisation progresse ce qui est un signe très encourageant de la volonté des collègues d'exprimer collectivement leur mécontentement sur de nombreux sujets qui affectent leur pratique quotidienne :



- la gestion kafkaïenne des clés OTP,
- la mise en place du logiciel Chorus pour les frais de déplacement, nécessitant une difficile anticipation de chaque déplacement, six opérations différentes entre la prévision et le règlement, une surcharge de travail considérable pour valider les OM de tous les personnels itinérants de l'inspection. A signaler de plus que les déplacements ne sont plus remboursés depuis avril - mai ;
- le dossier EVS qui pollue tout le mois de septembre du fait des recrutements et des nombreuses difficultés à apporter à chaque enfant handicapé l'aide dont il a besoin ;
- les diverses enquêtes qui finissent par ne plus avoir de sens (ex : aide personnalisée) ;
- le manque de lisibilité du Plan départemental de Formation continue qui s'anticipe par période.

4 -La déclinaison des missions

et les conditions d'exercice des IEN nommés sur les nouveaux postes créés en juin seraient à examiner : à signaler que certains IEN ne bénéficient ni de moyens matériels, ni de moyens humains ; pas de secrétariat, pas d'équipe pédagogique, pas d'ordinateur portable et bien sûr pas de téléphone portable.

Hélène Leclerc - RA

Académie de Nantes

Les IEN de l'académie de Nantes se sont réunis le 7 octobre pour faire le point sur la rentrée, exprimer leurs réactions et leurs attentes et préparer ce conseil syndical. Tous les départements étaient représentés mais en petit nombre.

La syndicalisation est apparue assez stable même si elle a chuté dans un département ; en revanche elle est devenue très forte dans le 44, la personnalité de l'I.A. y étant un peu pour quelque chose. La préparation aux élections se déroule de façon satisfaisante, la future liste est assez équilibrée.

Les échanges ont porté sur la politique nationale, rectorale et départementale. De nombreuses questions ont pu être abordées que je vous présente de façon synthétique :

- les enquêtes multiples (PPRE, PPMS, 400€, et aide personnalisée) et tardives dans l'année avec des délais souvent courts ont été très mal vécues.
- Concernant nos secrétaires, il nous semble que si nous vou-

lons les conserver, il faudrait mieux faire connaître l'étendue de leurs tâches et leur caractère indispensable.

- La nouvelle formation des IEN qui transforme l'IEN en cadre général de la fonction publique nous inquiète. La pédagogie a-t-elle encore de l'importance ? (Et pourtant on nous demande d'être dans les classes). On ne parle plus que de management et d'indicateurs. Ceux qui chez nous ne viennent pas du premier degré apparaissent en nette difficulté dans leur prise de fonction. Le SI.EN devrait peut-être se montrer plus vigilant et plus réactif sur cette évolution.

Autre sujet : le nouveau recrutement et la nouvelle formation des P.E. qui pourrait ressembler au moins dans sa phase de transition à un retour en arrière : des personnels, sans formation ou si peu, jetés dans les classes, cela nous rappelle quelque peu les listes complémentaires. Devons-nous nous attendre à ce qu'on se défasse sur nous et nos équipes ? S'il n'y a plus besoin de formation, pourquoi pas des recrutements de suppléants comme dans le privé ou le secondaire ? A quel bon des diplômes comme le Cafipemf ou le Capsais ? Quid des conseillers pédagogiques à terme ? Une vigilance nous semble s'imposer.

Conseil syndical du 9 octobre 2009

Enfin, nous avons abordé l'ambiance générale sur le terrain : à nos yeux l'intérêt des réformes n'est pas perçu par les enseignants, le ministère se focalise sur la mise en œuvre, les apparences, les résultats cf. l'enquête sur l'aide personnalisée où il n'y a rien sur les contenus. En fait d'apaisement prôné par nos dirigeants, on assiste à de l'abattement et de la résignation. Voilà c'est sur cette note qu'on s'est quittés mais nous, sans être abattus !!!

B. LEJOP - R.A



Académie de Poitiers

Note d'ambiance générale

L'année 2008-2009 a été particulièrement éprouvante, tous en ont payé le prix à des degrés divers. Mais si ce ne sont ceux des inspecteurs qui furent en quelque sorte victimes collatérales de la politique et des réformes en cours, les années éprouvantes sont aussi l'occasion de resserrer les liens, resserrer les rangs et redonner sens à la démarche syndicale, de rester combattifs. Plus que jamais, nous nous refusons à l'abattement et à la résignation.

Syndicalisation

A Poitiers, la mise en œuvre des réformes du premier degré a mobilisé les énergies et suscité tout autant d'inquiétudes. Le premier degré a un haut niveau de syndicalisation, renforcé notamment par nos jeunes collègues. Dans le second degré, la mobilisation moins forte définit, de fait, notre priorité.

Les élections professionnelles pour la CAPA sont en phase préparatoire. Nous présentons une liste complète pour la HC comme pour la CN, dans la recherche d'un meilleur équilibre géographique des quatre départements.

Corporatif

- la majoration des indemnités : chacun a constaté que le montant de ses indemnités avait progressé.

- La modulation : notre syndicat est contre, et la plupart des collègues en contestent légitimement le principe, mais celui-ci est posé et nous devons en prendre acte, sans avoir cessé que de répéter qu'aucun projet fédérateur, académique ou départemental ne sera conduit au mieux si l'on commence en divisant pour régner.

Nous avons insisté sur plusieurs aspects :

- distinguer mission et fonction ;
- fournir des critères clairs et connus de tous, voire, préalablement annoncés comme liés temporairement à telle ou telle mission.
- Garantir une répartition géographique et fonctionnelle. Nous attendons que la décision définitive de la rectrice soit présentée en CAPA.

Frais de déplacement

Les frais de déplacement sont et restent le point nodal de la contestation de fond dans l'académie, toutes spécialités et toutes fonctions confondues.

Que ce soit l'embarras visible de nos interlocuteurs, ou des réponses du type « on a vérifié, il n'y a pas de problème, mais si vous trouvez une erreur, il faut nous la signaler en précisant le nom ... » (sic), le taux de remboursement au motif qu'il s'agit du taux sncf est inacceptable. Par le jeu des horaires et des trains mis à disposition du public, la sncf elle-même ne tient pas ces tarifs sur les lignes de la région, sans compter que cette base s'applique aussi là où le train n'existe pas.

Sans compter non plus que, d'un service à l'autre, les convocations ne sont pas prises en compte sur la même base tarifaire. Le même trajet peut être remboursé deux ou trois fois moins cher pour un IEN que pour un IPR. Visiblement, on ne prête qu'aux riches !

Aujourd'hui, tout voudrait nous faire croire que l'automatisation du traitement de ces frais impose le taux. Nous ne sommes pas dupes, c'est bien l'administration qui paramètre l'outil informatique au taux qui lui convient, pas l'inverse !

Participer aux commissions, examens, concours coûte de plus en plus d'argent, jusqu'où irons nous dans cette voie ? Les collègues n'en peuvent plus.

GAIA, animations pédagogiques et formation des enseignants

Le projet planait depuis un moment, mais faute d'en savoir plus en temps utile, nous avons élaboré, diffusé et entamé nos plans d'animations pédagogiques.

Aujourd'hui, tout est bouclé pour l'année, et nous ne comprenons pas pourquoi il faudrait dans l'urgence reformater tout cela pour GAIA, au prix d'un temps et d'une énergie que bien d'autres tâches appellent.

Cette demande ressemble à s'y méprendre à celle du début d'année, avec l'enquête « aide personnalisée », à rendre tout de suite en pleine rentrée scolaire !

Décidément, les mauvaises habitudes ont la vie dure.

Les postes pré-élémentaires

D'un département à l'autre, on constate une grande diversité de mise en place : conditions d'exercice incertaines, pas de secrétaire, pas de conseiller pédagogique, enveloppe kilométrique insignifiante, difficultés à trouver du matériel (téléphone, bureau, ordinateur). Les collègues s'inquiètent aussi de la pérennité du poste et de l'accumulation d'un certain nombre d'autres missions départementales se sur-ajoutant à la mission pré-élémentaire.

Collègues IEN du 1er degré et Doyen

A son arrivée, la rectrice a immédiatement donné aux IEN l'identité académique qui leur était jusqu'ici refusée.

Nous ne pouvons que nous féliciter de ce radical changement de cap, mais nous ne sommes encore qu'au milieu du gué !

A proclamer haut et fort sa détermination à placer le premier degré dans le plan de travail académique, la rectrice n'en cherche pas moins à ménager les DSDEN qui freinent majoritairement des quatre fers, imaginant sans doute qu'en maintenant les IEN CCPD sous une tutelle, ils préserveront les derniers lambeaux de ce qui restent de leurs IA.

Entre le blocage persistant des DSDEN et le besoin fonctionnel des inspecteurs de travailler ensemble, combien de temps faudra-t-il encore attendre pour être efficace, et changer de siècle ?

J.P. PICHAUT - RA



Académie de Rouen

Point de situation de l'Académie de Rouen, le 9 octobre 2009
Conseil syndical

Lors de deux réunions académiques au moment de la rentrée, un bilan a pu être fait de notre action syndicale au niveau de l'académie au regard de l'évolution des conditions locales d'exercice pour les inspecteurs.

Le constat a été très sombre au niveau du second degré avec un sentiment d'abandon exprimé par nos collègues.

Les suppressions de postes sur le plan administratif se font cruellement sentir au niveau du rectorat de Rouen. Les services se trouvent désorganisés et l'information due aux familles et aux élèves ne parvient pas toujours à qui de droit. Des dossiers importants ne sont pas instruits comme il conviendrait ou tombent dans des espaces vides qui ne sont plus prévus par l'administration.

Les inspecteurs du second degré courent dans tous les sens et ont le sentiment de ne plus pouvoir faire face à leur charge de travail.

Un poste d'inspecteur a été supprimé, sans véritable concertation et les moyens supplémentaires d'aide à l'inspection se sont réduits.

Conseil syndical du 9 octobre 2009

Nous avons observé pour autant que les collègues du second degré rechignent à désigner un responsable de secteur en dépit des nombreuses sollicitations réitérées de la part du responsable académique. Tout se passe comme si le responsable académique devait connaître a priori une réalité pour laquelle aucun relais d'information n'a été mis en place. Face à cette difficulté que nous espérons ponctuelle, le principe de trois réunions spécifiques pour le second degré au cours de la présente année scolaire a été arrêté.

Le sentiment d'iniquité prévaut pour le passage à la hors classe. Les collègues du second degré se sentent discriminés, non pas au niveau des CAPA ou de la CAPN, mais par une clause de mobilité qui leur est objectivement défavorable.

Il est à craindre que la syndicalisation baisse sensiblement au niveau du second degré dans notre académie.

On observera enfin que les événements quasi quotidiens l'an passé au niveau du premier degré n'ont pas rendu les responsables syndicaux très disponibles auprès de collègues du second degré qui ne parviennent pas à se structurer dans le cadre d'une vie syndicale de secteur.

Pour ce qui concerne le premier degré, la mobilisation syndicale a été importante. Il n'est pas présomptueux de dire que la réflexion syndicale a évité dans bien des cas des situations de crise grave pouvant conduire à la désobéissance en certains endroits de l'Académie. Il n'est pas question ici de dire que le SIEN a joué le rôle de chiens de garde de la réforme, mais plutôt de remarquer que la mobilisation des IEN sur le plan syndical a souvent adouci ou refreiné des zèles réformateurs qui auraient conduit à l'affrontement.

Les inspecteurs en mission maternelle nous ont fait part de leur désarroi en début d'année, désarroi heureusement atténué par un regroupement à l'ESEN. Nous avons pointé les difficultés de mise en place de ces postes sans moyens où nous peinons à percevoir l'épaisseur d'une politique ministérielle. Le sentiment qui prédomine est que ces créations de postes ne sont rien d'autre qu'une disposition de communication pour réparer les propos iniques propos sur l'école maternelle, disposition permettant également de libérer des postes pour nommer tous les IEN sortant de formation.

Nous avons fait le constat que les inspecteurs d'académie résistent parfois dans la mise en place de ces postes. Des pressions ont été exercées sur un collègue nommé pour transformer en partie sa mission maternelle en profil AS-H.



Nous devons continûment faire attention à ce que notre position syndicale orientée vers le respect de la plateforme signée avec le ministre ne soit pas perçue comme une remise en cause des personnes qui ont postulé honnêtement sur ces postes.

La formation initiale des IEN ne satisfait pas les collègues. Cette nouvelle formation tronquée et située en partie sur le temps des vacances, apparaît comme une remise en cause de ce qui constituait un des points forts en faveur du métier et de l'expertise de l'IEN du Premier Degré.

Les frais de déplacement sont bloqués depuis mai dans l'académie avec la mise en place de l'application Chorus. Plusieurs milliers de feuilles sont en souffrance au rectorat qui centralise aujourd'hui ces éléments. Nous avons décidé de regrouper l'ensemble des demandes pour communiquer l'état de la situation au recteur.

L'ICA a été modulée de manière dissemblable entre les deux départements qui composent l'Académie. La modulation a créé des tensions et un malaise au sein des IEN. Les collègues restent mobilisés pour s'opposer aux principes de cette modulation et ne souhaitent pas communiquer de critères pour étayer ce principe qui doit être combattu.

Le nouveau recteur n'a pas donné suite à notre demande d'entrevue en juillet afin d'évoquer notre point de vue sur cette modulation et sur cette question des critères de modulation. C'est la première fois que cela se produit dans l'académie. Nous avons décidé de réitérer la demande de rendez-vous ces prochains jours.

La pétition sur les secrétaires de circonscription a réuni des signatures qui restent difficiles à évaluer.

Nous observons que l'année qui vient de s'écouler valide incontestablement le bien-fondé d'une démarche syndicale au plus près des besoins des collègues et des problématiques locales, départementales et académiques éclairées par des positions nationales régulières.

Sur le plan de la communication, des forums sur le mode adolescent ont été régulièrement mis en place sur l'Internet, avec plus ou moins de bonheur. La communication rapide offerte par la voie numérique reste plus que jamais d'actualité.

Les élections professionnelles se mettent en place. Les listes sont constituées et complètes. Il n'y aura sans doute pas d'autres listes que celle du SIEN cette fois-ci pour le 3 décembre.

La syndicalisation va sans doute être à la hausse dans le Premier degré.

A noter l'organisation d'un congrès ou séminaire académique avant le rendez-vous national du congrès 2010. Mandat est donné au responsable académique d'être attentifs aux orientations ébauchées lors du conseil syndical du 9 octobre 2009.

J. BEAUDOIN - RA

Commission de secteur Premier degré

I. EVALUATION DES INSPECTEURS. LETTRE DE MISSION

L'évaluation des inspecteurs ne doit-elle pas passer d'abord par la formation (et l'évaluation ?) de l'évaluateur ?

Cela n'appelle-t-il pas aussi une clarification des critères fixant qu'une tâche est bien accomplie ou pas, qu'une mission est correctement remplie ou pas.

La notion de territoire est importante, mais elle peut aussi se concevoir à différentes échelles : celle du bassin de formation par exemple, permet de se poser à un niveau plus large, propre à développer des évaluations d'équipe, alors que sur l'unité circonscription, on est relativement limité à l'évaluation individuelle.

La lettre de mission pose aussi problème car elle est multiforme dans la structure, elle change d'un lieu à l'autre, d'une situation à l'autre. Le syndicat ne doit-il pas envisager de travailler à proposer un canevas ? L'expérience de Meurthe-et-Moselle : l'IEN pose lui-même le cadre sur lequel il va travailler (situation locale, indicateurs, points d'appui, points faibles) et les objectifs qu'il se donne.

Le débat s'engage :

- Des inquiétudes : quel est le sens d'une telle démarche ? quel intérêt à écrire soi-même une lettre de mission signée telle qu'elle par le DSDEN ? N'a-t-on pas fait que remplir du papier ?

- Des éléments objectifs : c'est l'IEN qui connaît le mieux son terrain.

- Des éléments positifs : un travail de réflexion conjoint, un espace de négociation avec le recteur/DSDEN, un terrain d'échange, de clarification et de lisibilité, y compris vis-à-vis des écoles.

II. QUESTION DU PILOTAGE DE CIRCONSCRIPTION

Selon les académies

- Le recteur de Nantes impose les objectifs : pléthore de documents autour du projet académique avec fixation des objectifs, indicateurs, lettres de mission et signature contractuelle avec l'IEN. Cela sans accès aux moyens : pas de redécoupage de circonscription, pas d'action sur la formation des enseignants. Le recteur a d'abord posé le projet académique et ensuite, contractualisé les objectifs, inversant ainsi la démarche entamée par son prédécesseur. Quel est alors le « bon sens » prévalant dans cette démarche ?

- A Nancy-Metz, l'IEN doit écrire sa lettre de mission, les indicateurs ont été harmonisés par département, bâtis par secteur de collège et en cohérence avec leur projet d'établissement ; ils ne concernent que les résultats des élèves et leur cursus ;

- Aix-Marseille : tentation du recteur à vouloir faire du chiffre sur tout, y compris ce qui n'est pas quantifiable.

Autres indicateurs : nombre d'inspections et retards d'inspection (Marseille), CSP (Nantes).

A la différence de la traditionnelle liaison école/collège, le dispositif est contractualisé, signature de l'IEN à l'appui, avec le DSDEN. Passé la première surprise des IEN, les directeurs d'école trouvent un intérêt à ce pilotage au motif que l'on se centre sur la pédagogie.

Confusion entre d'une part les notions de pilotage, indicateurs, lettre de mission, contractualisation et, d'autre part, l'action de l'IEN sur le terrain

Conseil syndical du 9 octobre 2009

Les directions à profil : développé en Meurthe-et-Moselle (pour toutes les écoles à ½ décharge), Puy-de-Dôme, Charente-Maritime (décharge complète)

Questions sous - jacentes

- Jusqu'où aller dans cette logique de poste à profil ?
- Que diront les IEN quand, comme c'est déjà le cas pour les postes d'IEN-adjoint, pré-élémentaires ou à l'étranger, ils auront à subir le même sort au moment de postuler sur telle ou telle circonscription, et devront en passer par un entretien avec le recteur plutôt qu'un barèmage en CAPN ?
- Si la majorité se dessine en faveur d'une autonomie des établissements, écoles comprises, quid de l'attache territoriale de l'IEN et de sa légitimité d'expert à distance ?
- La logique de « pilotage » (management ? sait-on vraiment définir le concept ?) ne répond-elle pas simplement à la nécessité de faire évoluer le système pour réunir les écoles et les collèges (le 1er et le 2nd degré-collège), et pour cela d'en passer par l'IEN ?
- Au-delà des propos dithyrambiques portés sur les IEN par l'IG et le ministre ou ses collaborateurs, qu'avons-nous vraiment fait d'autre que de tenir la barre et faire avaler une réforme difficile en limitant les vagues :
- Travailler pour le recteur ?
- Travailler pour les écoles ou les élèves ?
- Faire passer une réforme ?
- Arrondir les angles ? Eteindre les incendies, réguler ?

En termes de moyens, on peut déjà revendiquer des marges d'initiative et de manœuvre : les profils en sont une ; il y a aussi la gestion des ressources locales (RASED de circonscription par exemple).

En conclusion

Quel est le lien entre la lettre de mission, le projet académique, le projet de circonscription, les projets d'école, les ou le contrat d'objectifs, l'évaluation des inspecteurs et des enseignants, et in fine, la prime ?



Retraités

Avant que le dossier des retraites soit de nouveau ouvert en 2010, il a été jugé utile de re-préciser les grands axes qui fondent la doctrine, qu'à divers titres, nous aurons à défendre.

1. RETRAITE - UN CITOYEN A PART ENTIERE

Dans la société française tout doit être fait pour préserver les solidarités, voire, dans certains cas, les reconstruire. Les seniors et personnes âgées représentent approximativement le quart de la population. Les pouvoirs publics doivent faire avancer le débat sur la protection sociale et valoriser la place des seniors auprès des autres générations.

La figure du retraité actif est à développer :

- il joue souvent un rôle au sein d'associations où, comme bénévole, il apporte disponibilité, expérience, compétences ;
- il sait être un aidant familial entre ses parents parfois dépendants, ses enfants et petits-enfants et, à ce titre, occupe une position incontestable de pivot.

A l'inverse, en cas de perte d'autonomie, il faudra savoir préserver la notion irréductible de respect qui vaut pour tout être humain. Un malade doit conserver toute sa dignité.

2. DEFENDRE ET AMELIORER LE POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITES

La chute du pouvoir d'achat, au moment du passage à la retraite, est bien réelle. La crise financière puis économique a montré que notre système par répartition était pérenne alors que les systèmes de retraite par capitalisation ont perdu des sommes importantes. Les régimes de base actuels pourraient être remplacés (le COR - Conseil d'Orientation des Retraites - y travaille) par un régime en points (la retraite est calculée en fonction du nombre de points achetés). Cela revient à introduire une dose de capitalisation. L'exemple suédois qui s'y réfère depuis 1998 a connu une baisse des retraites de 4% cette année sur fond de crise financière.

Un ré-équilibre entre la durée d'activité et la durée de retraite ne peut être acceptable que si l'emploi des seniors est sérieusement amélioré. L'indice INSEE utilisé, sous-estime certains effets de l'inflation :

- hausse des dépenses de santé (forfaits, franchises, déremboursements, etc...) ;
- hausse des cotisations de complémentaire-santé ;
- hausse des dépenses d'énergie ;
- hausse des restes à charge en cas de perte d'autonomie.

Par ailleurs, le report au 1er avril 2009 (au lieu du 1er janvier) de la revalorisation des pensions a fait perdre aux retraités trois mois de revalorisation.

Nous nous opposons à toute réforme des pensions de réversion qui conduirait à une régression pour les bénéficiaires.

3. LA SANTE

Notre système de protection sociale repose sur la solidarité entre tous les citoyens et travailleurs, entre toutes les générations.

Depuis plusieurs années, les réformes de l'assurance-maladie qui se succèdent, portent atteinte à ces principes de solidarité.

De nouvelles franchises destinées au financement des recherches sur des maladies graves (cancer, Alzheimer) viennent peser sur les assurés sociaux alors que ce poste de dépenses relève tout naturellement de la solidarité nationale et donc incombe à l'Etat.

La perte d'autonomie est un drame de la vieillesse. Les causes sont diverses, aussi est-il fondamental d'assurer une meilleure prévention (médecine du travail plus efficace, dépistage des maladies neurodégénératives et du cancer, problèmes de la vision et de l'audition).

Le maintien à domicile doit être privilégié car il va de pair avec le maintien de la vie sociale. Il peut être amélioré par une organisation plus rationnelle des soins et une augmentation de prise en charge financière.

L'entrée en établissement doit rester la solution du dernier recours. Le nombre de places en EHPAD est très insuffisant, or le gouvernement ne prévoit que la création de 5000 places supplémentaires d'ici 2010. La création d'un 5ème risque (perte d'autonomie) est indispensable. Il doit être financé par la solidarité nationale par le biais d'une cotisation sur tous les revenus, du capital comme du travail.

4. LA SYNDICALISATION DES RETRAITÉS

Les retraités sont les actifs d'hier. Ils ne peuvent oublier que les améliorations dont ils bénéficient sont le résultat de l'action qu'ils ont menée eux-mêmes comme de celle qui fut menée avant eux.

Le combat syndical ne s'arrête pas le jour de la retraite. De la même façon, les actifs d'aujourd'hui, demain retraités, doivent se saisir de ce dossier qui les concerne très directement. Tous ensemble nous devons agir pour améliorer les conditions de vie des retraités et des futurs retraités.

Pour faire aboutir ces revendications le SI.EN a besoin d'adhérents toujours plus nombreux. C'est pourquoi il est indispensable, qu'au sein de l'UNSA comme au sein de la FGR, la syndicalisation des retraités se développe de façon transversale et se renforce pour atteindre des objectifs partagés.

Jean-Claude QUEMIN
Représentant des Retraités au Bureau national

Le mérite, ça se chiffre

Soyons tendance : quelques indicateurs propres à mesurer la performance pour payer les inspecteurs au mérite.

Sera méritant celui qui :

- empilera le plus grand nombre de missions,
- produira le plus de diaporamas,
- visitera le plus souvent le Recteur,
- instruira le plus grand nombre de fermetures,
- remplira le plus de tableaux (et ceci le plus vite possible),
- rédigera le plus de rapports,
- parcourra le plus grand nombre de kilomètres (gratuitement),
- pérora le plus en divers groupes de pilotage,
- affichera le plus volumineux press-book,
- opinera du chef le plus fréquemment,
- en un mot, celui qui fera du chiffre, sera évalué comme suffisamment lolfdingue.

Léger doute : les dialogues de gestion si mal nommés ne sont-ils pas (un peu) prévus à cet effet (pervers) ?...

La rémunération au mérite est une déréglementation qui fait honte aux services de l'Etat. Elle rétablit la féodalité clientéliste sous le vernis républicain. Elle cherche à diviser pour mieux robotiser chaque individu. Elle est un nouvel abus de langage, un pas de plus vers l'autocratie qui ne se cache plus. C'est l'imposition institutionnelle sous le masque de la qualité. Conférant la notoriété à l'arrivisme institué comme vertu cardinale, elle asservit les agents et biaise leur mission. L'inspecteur dont on n'entend jamais parler, qui accompagne la circonscription au quotidien en s'appliquant au dialogue pédagogique (plus qu'à celui de gestion) sans déshumaniser l'Ecole, celui-là ne percevra pas la surcote. Insuffisamment peuple (et pipeau), il n'est pas méritant. Il s'agit de

travailler plus pour gagner plus sans autre souci en tête que la forme - l'apparence - en évitant de considérer le fond.

Chacun de nous sait pertinemment que toutes les circonscriptions ne se valent pas ; qu'elles pèsent diversement sur les épaules des Inspecteurs. Ce pourrait être, ce devrait être un critère pour réduire l'injustice. Mais il ne sera pas retenu : pas assez tendance.

Seront institués deux sous-groupes dans l'espèce : les lolfophiles (ne souris pas lecteur, il en existe) et les lolfophobes (nombreux mais le plus souvent muets et dociles).

Soyons tendance jusqu'au bout : dans cette «nouvelle gouvernance», nous dirigeons-nous vers le style France-Télécom ?

Patrick AVET-ROCHEX

Lettre aux collègues inspecteurs au bord de la crise de nerfs

«Contre l'isolement, l'urgence du collectif» titre d'un article de Christophe Dejourné dans le Monde du 26 septembre 2009

Notre académie est en effet la «star-Ac» de la pression sur les corps d'inspection et les nouveaux modes de management qu'elle expérimente depuis deux ans et demi préfigurent ceux que le niveau national est en train d'installer et qui vont nous conduire à l'asphyxie. Le mouvement perpétuel d'innovations et d'accélération des projets, les nouveaux processus d'expertise - prétendument installés sur des applications informatiques censées être conviviales et qui raccourcissent tous les délais - nous empêchent de penser. La multiplication exponentielle des réunions thématiques, de projet, de communication, de concertation, nous conduit frénétiquement sur les routes et remplit nos agendas au détriment de notre travail sur le terrain, auprès des chefs d'établissement et des équipes. Les téléphones portables et la messagerie professionnelle, de fait constamment connectés y compris le week-end, exigent des réponses immédiates et brouillent les frontières entre vie professionnelle et vie privée, au détriment des temps de réflexion et de récupération indispensables.

La multiplicité des interfaces informatiques, mal maîtrisées et parfois redondantes, conduit à l'éparpillement, à la fragmentation dans la prise d'informations.

Des «chargés de mission» conduisent parfois en direct avec le terrain des projets qui nous impliquent en aval, au détriment de nos missions statutaires. Notre loyauté indéfectible nous conduit à soutenir des propos auxquels nous sommes tenus d'adhérer et à affronter les réactions des équipes, de la presse et des syndicats enseignants dans un contexte déjà fort agité par les réformes en cours dont nous devons assurer la réussite.

La perspective de mise en œuvre de modulation à «la performance» individuelle de nos ICA qui deviendront PFR (prime de fonction et de résultat), risque d'accroître les tensions entre nous qui déjà apparaissent. Elle inscrit la concurrence entre les inspecteurs comme facteur de performance, alors que les échos du malaise des salariés dans le monde économique devraient alerter les décideurs de la Fonction publique qui imitent là un modèle que l'actualité questionne dramatiquement. Le travail collectif des inspecteurs ne doit pas être mis à mal, dans l'intérêt de tous et de la réussite des élèves.

Nous entrons dans une période de préparation des élections professionnelles et le SI.EN-UNSA Education est engagé dans une concertation avec le ministère pour faire valoir une meilleure reconnaissance de notre corps et de nos valeurs. Notre engagement dans un service public de l'éducation juste et ambitieux pour tous les élèves est loué par notre ministre, soyons force de proposition pour que les décisions concernant les modes de GRH soient à la hauteur d'un projet éducatif et de société qui respecte l'entraide, la coopération, la solidarité et reconnaisse le métier des inspecteurs.

Je vous invite ardemment à rejoindre le SI.EN lors de ces prochaines élections professionnelles et vous proposerai une prochaine réunion syndicale d'ici la fin octobre, à défaut d'un séminaire sous les tropiques.

Yvette Destot